

# Renforcement de la **ligne électrique** très haute tension entre Lille et Arras

Ligne **400 000 Volts** entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT  
public

## Compte-rendu

du débat public

sur le projet de renforcement de

la ligne à très haute tension

entre Lille et Arras

12 octobre 2011 - 13 février 2012

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Lille-Arras THT

[www.debatpublic-lillearrastht.org](http://www.debatpublic-lillearrastht.org)

Ce compte rendu a été élaboré  
par la Commission particulière du débat public  
sur le projet de renforcement de la ligne à très haute tension  
entre Lille et Arras et par le secrétariat général de cette commission  
(Anne Vincent-Buffault, Sandrine Cari, Salima Edun Bénabida et Marielle Timme).  
Que tous en soient vivement remerciés

# DONNÉES CLÉ

## Les chiffres du débat

- 19 semaines de débat
- 9 réunions publiques
- 720 invitations envoyées
- Début de la campagne d'affichage le 10 octobre 2011
- 1 conférence de presse le 6 octobre 2011
- 800 affiches
- 6 500 tracts
- 3 journaux du débat
- 16 cahiers d'acteurs
- 36 articles de presse
- 29 communes concernées
- Plus de 1100 participants
- 25 heures d'enregistrement
- 7 345 visites sur le site Internet de la CPDP
- 66 questions écrites
- 11 avis écrits
- 1 700 exemplaires du dossier du Maître d'ouvrage diffusés
- 66 500 exemplaires de la synthèse du dossier du Maître d'ouvrage
- 66 500 exemplaires de la note complémentaire du Maître d'ouvrage sur les mesures compensatoires
- 250 exemplaires du compte rendu du débat
- 250 exemplaires du bilan de la CNDP

## Les dates clé du débat

- 6 juillet 2011 : Acceptation du dossier du Maître d'ouvrage RTE par la CNDP. Avis et accord sur le choix du calendrier, des thématiques, lieux du débat et DMO (le 6 juillet 2011). Demande de complément sur les mesures compensatoires
- 12 octobre 2011 au 13 février 2012 : Débats publics (9 réunions publiques)
- 4 janvier 2012 : Décision de la CNDP de reporter la date de clôture du débat du 3 février 2012 au 13 février 2012 (annexe 1)
- 31 mars 2012 : Compte rendu de la CPDP. Par demande exceptionnelle de la CNDP, pour cause d'élection présidentielle, le compte rendu a été rendu public sept semaines après la clôture du débat. La conférence de presse n'aura pas lieu et sera remplacée par un communiqué de presse.

## Dates des réunions publiques

2 phases de réunion :

- Les réunions thématiques : énergie, environnement et santé (3 réunions)
- Les réunions de proximité (6 réunions)
- 12 octobre 2011 : Réunion de lancement à Hénin Beaumont : Pas d'intervenant extérieur
- 3 novembre 2011 : Réunion portant sur la thématique de l'énergie à Lille. Interventions de :
  - Cécile GEORGE de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ; Dominique WOITRIN de la CREG, Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz belge ;
  - Michel PASCAL Directeur Régional de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- 17 novembre 2011 : Réunion portant sur la thématique de l'environnement à Arras. Interventions de :
  - Dominique MERLIN du cabinet "Dominique MERLIN et Aymeric AQIOUPOU"
  - Elodie RENOULT, Chef de la division Nature et paysage à la DREAL.
- 1er décembre 2011 : Réunion portant sur la thématique de la santé à Courcelles-Lès-Lens. Interventions de :
  - Annie SASCO, Directrice de Recherche à l'INSERM ;
  - Pascal SAINT EVE, médecin du travail des industries électriques et gazières ;
  - Dominique HOUDARD, Directeur Délégué de RTE pour les régions Nord et Est.
- 14 décembre 2011 : Réunion de proximité à Phalempin. Intervention de Didier HELLEVOID, agriculteur à Tilques et Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Région.
- 5 janvier 2012 : Réunion de proximité à Gavrelle. Pas d'intervenant extérieur
- 18 janvier 2012 : Réunion de proximité à Leforest : intervention de Jean-François CARON pour la Mission Bassin Minier.
- 2 février 2012 : Réunion de proximité à Oignies. Intervention de Monsieur Louis-Marie DUMON, Président de l'association Pévèle Environnement, antenne de Chlorophylle Environnement.
- 9 février 2012 : Réunion de clôture à Thumeries. Synthèse des questions clé du débat et engagements de RTE.



# Sommaire

Introduction	09
La préparation du débat	11
<b>L'organisation de la CPDP</b>	<b>12</b>
Décisions de la CNDP	12
Le Secrétariat général	12
L'installation de la Commission	13
Les moyens	13
Le choix de prestataires	13
Les premiers contacts avec le Maître d'ouvrage	14
<b>Rencontre avec les acteurs concernés</b>	<b>15</b>
Le temps de la prise de conscience	15
Listes des personnes rencontrées par le Maître d'ouvrage	17
L'élaboration du DMO et de la synthèse	17
Le déroulement du débat	21
<b>Les éléments d'information du public sur le projet et le débat</b>	<b>22</b>
La communication du débat émanant du Maître d'ouvrage	22
La communication du débat émanant de la CPDP	22
<b>Les moyens d'expression du public</b>	<b>24</b>
Les cahiers d'acteurs	24
Qui a contribué ?	24
Ce que les cahiers d'acteurs apportent au débat	24
Site Internet	27
Questions/réponses et avis	27
Avis et contributions publiés sur le site Internet	30
Pétition contre le projet	31
Les relations avec les médias	31
<b>Les réunions publiques : la montée en puissance du débat</b>	<b>32</b>
La réunion de lancement	34
Les réunions thématiques	34
Les réunions de proximité	38
Prolongation du débat et réunion de clôture	42

## Les enseignements du débat 47

<b>Un débat que le public s'est progressivement approprié</b>	<b>48</b>
Une implication grandissante du public face aux enjeux du débat	48
Une volonté du public de suivre l'après-débat	48
<b>Le cadre du débat en discussion</b>	<b>48</b>
<b>La santé : une controverse scientifique</b>	<b>49</b>
<b>Les enjeux énergétiques qui renvoient à une échelle nationale voire européenne</b>	<b>50</b>
Des scénarii d'évolution mis en cause par le public face à une décision irréversible	50
Des choix énergétiques contestés	50
Les conséquences de l'ouverture au marché souvent gommées	50
De la nécessité d'un débat national sur l'énergie	51
<b>Les raisons d'être du projet pas toujours clairement identifiées</b>	<b>51</b>
Les fragilités de l'argument du maillon faible	51
L'accroissement de la production d'énergie renouvelable comme justification du projet	52
Pourquoi doubler la ligne et tripler la puissance ?	52
A quoi pourra servir à l'avenir cette autoroute de l'énergie ?	53
<b>Des caractéristiques techniques du projet interrogé par les public : l'enfouissement</b>	<b>53</b>
<b>Les positions du Maître d'ouvrage</b>	<b>53</b>
Les réponses apportées par le Maître d'ouvrage	53
Un Maître d'ouvrage pas toujours bien perçu	54

## Conclusion 57

## Annexes 59

<b>Annexe 1 : Décisions de la CNDP</b>	<b>61</b>
<b>Annexe 2 : Budget réalisé</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 3 : Courriers envoyés lors de la préparation du débat</b>	<b>70</b>
<b>Annexe 4 : Les deux variantes du tracé</b>	<b>72</b>
<b>Annexe 5 : Revue de presse</b>	<b>74</b>



# INTRODUCTION

L'organisation d'un débat public pour la reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 MV) entre Arras (poste de Gavrelle) et Lille (poste d'Avelin) a été décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP), le 5 janvier 2011, en raison du caractère national de l'ouvrage projeté, de son importance socio-économique et de ses effets sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement. Plusieurs autres décisions de la CNDP ont jalonné le débat public (annexe 1).

Outre la fixation des dates du débat et l'acceptation du dossier du Maître d'ouvrage, la CNDP a demandé le 6 juillet 2011 que "les mesures compensatrices et leur coût soient présentés et mis en discussion à l'occasion du débat".

Celui-ci a été prolongé, par décision du 4 janvier 2012, jusqu'au 13 février. Ce délai a permis d'effectuer et de rendre publique une étude sur la réalisation souterraine de la ligne projetée et d'organiser une réunion supplémentaire à Thumeries le 9 février.

Le territoire concerné par les études a été défini largement, entre les postes de transformation de Gavrelle et d'Avelin, englobant dans un même fuseau les infrastructures de transports (A1 et LGV Nord) à l'ouest et la ligne 400 KV existante à l'est.

Une soixantaine de rendez-vous ont été sollicités afin de préparer le débat. La Commission particulière a conclu de ses premiers contacts que ce débat public était localement peu attendu, notamment parce que le projet de renforcement du Maître d'ouvrage reprenait approximativement le tracé d'une ligne existante.

Il s'est progressivement développé, depuis la réunion de lancement, à Hénin-Beaumont, jusqu'à la réunion de Thumeries qui a clôturée le débat.

La Commission particulière a ressenti une mobilisation croissante du public et une montée en compétence sur des sujets difficiles qui s'est développée au fur et à mesure du déroulement du débat. Celui-ci a constitué un véritable exercice d'intelligence collective.

Le présent rapport expose de façon résumée l'ensemble du processus, aussi fidèlement que possible, en rendant compte de ce qui a été accompli pendant plus d'un an pour préparer le débat public, en accompagner le déroulement et en tirer les principaux enseignements.



# ► La préparation du débat



# L'organisation de la CPDP



Les membres de la CPDP : Pierre Lorent, Ariane Métais, Michel Giacobino, Elisabeth Ascher-Campagnac, Claude Brulé et Violette Le Quéré-Cady.

La commission particulière du débat public Lille-Arras THT est née de la décision de la CNDP d'organiser un débat, le 5 janvier 2011 (annexe 1), suite à la saisine du Maître d'ouvrage RTE le 30 novembre 2010.

## Décisions de la CNDP

Les dates clés sont les suivantes :

- 5 janvier 2011 : Décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) d'organiser le débat (annexe 1).
- 2 février 2011 : Nomination du Président de la CPDP Michel GIACOBINO (annexe 1). Le Président de la CPDP, Michel GIACOBINO, a été nommé par décision de la CNDP en date du 2 février 2011. Michel GIACOBINO est ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, et a été élève de l'école Polytechnique et de l'école nationale des Ponts et Chaussées.
- 6 avril 2011 : Constitution de la Commission particulière du débat public (annexe 1).

Sur proposition de Michel GIACOBINO, les membres de la Commission ont été nommés par une décision de la CNDP du 6 avril 2011. La Commission particulière du débat public comprend, outre le Président, cinq membres :

- Violette Le QUERE-CADY est illustratrice et scénariste de bande dessinée dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (sur les thèmes de l'eau, du sol, des OGM, du clonage...)
- Claude BRULE est Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite. Il est également commissaire-enquêteur ;

- Ariane METAIS est consultante indépendante en affaires publiques et conduite de projet. Diplômée de philosophie, elle est également titulaire d'un master de sciences économiques et politiques et a réalisé un mémoire sur le "rôle de l'écologie dans la démocratisation du débat public" ;
- Elisabeth ASCHER-CAMPAGNAC est sociologue et directrice de recherche à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
- Pierre LORENT est conseiller en prévention et expert en sécurité et santé sur les lieux de travail. Il est de nationalité belge.

Il est important de préciser que le président de la Commission et ses membres ont été choisis pour leur indépendance, leur neutralité mais également pour la variété de leurs compétences ou de leurs expériences professionnelles. Certains d'entre eux ont déjà participé à des débats publics.

## Le Secrétariat général

Le 18 février 2011, Michel GIACOBINO a pris contact avec Anne VINCENT-BUFFAULT et Sandrine CARI, consultantes au sein du cabinet Ornithorynque, pour leur proposer de prendre en charge la direction du Secrétariat général. Secrétaire générale et secrétaire générale adjointe, leurs deux profils de conseil en organisation de projet et de gestionnaire ont permis de traiter autant les aspects stratégiques, organisationnels qu'administratifs de leurs missions. Dès le 7 mars 2011, le Secrétariat général a pris ses fonctions. Les premières démarches se sont orientées vers l'établissement d'un budget prévisionnel, l'installation de la commission, et le recrutement de 2 salariées.

## L'installation de la Commission

Pour permettre à tous les acteurs de pouvoir travailler dans les meilleures conditions, l'emplacement des locaux devait être proche d'une gare (faciliter l'accès pour les membres de la Commission), central (permettre les visites organisées avec rendez-vous et l'accès facile pour les salariées). Afin de nous faciliter la tâche, Jean-Louis CARLIER, le directeur du projet de RTE a proposé des locaux pour la CPDP à La Madeleine, et à Euralille. Le Secrétariat général a effectué la visite des sites, et le Président de la CPDP, Michel GIACOBINO, a fait le choix des locaux situés dans le centre Lille Tour Europe, au dernier et 24ème étage de la Tour Lille Europe, à la sortie de la Gare SNCF de Lille Europe. L'adresse exacte est la suivante :

1400 Tour Lille Europe  
11, Parvis de Rotterdam  
59777 Euralille

## Les moyens

Un budget prévisionnel a été établi conjointement entre le Secrétariat général et le Président de la commission particulière. Ce budget a été soumis et retenu lors d'une réunion avec la commission nationale le 6 avril 2011 (Annexe 2 : budget réalisé)

Le Secrétariat général a toujours fait en sorte d'avoir des relations courtoises et respectueuses avec le Maître d'ouvrage. Les engagements financiers ainsi que leurs niveaux ont été discutés au préalable avec le directeur du projet Jean-Louis CARLIER et son équipe projet, un des objectifs étant de rester en accord avec la politique interne de RTE.

Plusieurs rencontres avec Michel LOTTE (chargé de la concertation RTE), Anne-Mary REYNARD (chef du pôle services en concertation) et le Secrétariat général au mois de Mai ont permis d'optimiser les relations en matière de gestion administrative.

L'installation informatique des locaux a été réalisée par un prestataire du Maître d'ouvrage (Partner Systèmes) le 10 mai 2011.

Le Secrétariat général a ensuite rencontré 4 personnes en entretien individuel afin de recruter deux salariés. Les qualités requises se sont portées sur la faculté à pouvoir travailler en toute autonomie avec une capacité d'initiative. La maîtrise



Michel LOTTE

des outils informatiques, bureautiques et de logiciels spécifiques tels qu'InDesign et Photoshop, une capacité de communication écrite et orale ainsi qu'une aptitude aux techniques d'écriture des relations presse ont semblé essentielles pour la bonne conduite du débat public dans son intégralité.

L'objectif recherché a été de pouvoir détenir le maximum d'autonomie vis-à-vis des prestataires de services, par la maîtrise de la plus grande partie de la communication.

Deux personnes diplômées d'un Master (Bac+5) ont été retenues : Marielle TIMME pour le poste de webmaster Chargée de communication (à partir du 24 avril 2011), et Salima EDUN BENABIDA pour le poste d'Assistante du Président et du Secrétariat général (à partir du 17 mai 2011). Morgane DELPIERRE a remplacé Salima EDUN BENABIDA durant son congé maternité.

Les locaux de la CPDP comprenaient :

- deux bureaux dans une seule pièce destinés aux deux membres permanents (assistante et chargée de communication)
- un bureau pour le Secrétariat général
- un bureau dédié au Président de la Commission
- une salle de réunion.

Il est à noter que très peu de personnes extérieures (associations, habitants, etc.) se sont déplacées jusqu'aux locaux de la CPDP. Aussi, pour des raisons dues aux règles de sécurité (badges nécessaires), les intervenants extérieurs à la CPDP (prestataires par exemple) ont eu relativement du mal à accéder aux locaux de la CPDP. De même, en raison de problèmes de coordination entre les services de La Poste et la Tour Lille Europe, certains courriers ne sont pas parvenus jusqu'aux locaux de la CPDP. Enfin, les téléphones portables ne pouvaient être utilisés correctement en raison d'un problème de captage de réseau.

En termes d'équipement, la CPDP a utilisé :

- quatre ordinateurs portables (pour le Président, le Secrétariat général, l'assistante et la chargée de communication) dotés des logiciels nécessaires : Office, Acrobat, InDesign, Photoshop pour la Chargée de communication...
- un appareil photo
- un photocopieur/imprimante/scanner
- cinq téléphones fixes
- un accès Internet
- un fax.

## Le choix de prestataires

Une consultation a été lancée au mois de juillet pour sélectionner des prestataires pouvant assurer les fonctions de communication du débat, et

de régisseur (établissement des verbatim et des synthèses des débats, organisation logistique des réunions publiques...).

Un cahier des charges divisé en 3 lots a été établi :

- lot 1 : charte graphique, relations presse, veille presse et web
- lot 2 : organisation logistique des réunions et établissement des verbatim et synthèses des débats
- lot 3 : réalisation, impression et diffusion des outils de communication

Neuf prestataires ont été consultés : M2C, Sous tous les angles, La suite dans les idées, Caillés associés, VaeSolis, MD Conseil, Affaires Publiques, Aye-Aye Production, Ubiquis.

Nous avons privilégié des prestataires qui ont répondu strictement au cahier des charges sans oubli, ni rajout. Nous avons été sensibles à sélectionner des prestataires locaux (meilleure connaissance du terrain). De plus, nous avons été très scrupuleux sur le montant des budgets proposés et sur leur lisibilité.

Le lot 1 a été attribué à l'agence Affaires Publiques de Lille, qui s'est occupé des relations presse et de la création de la charte graphique en collaboration avec l'agence Résonance.

Le lot 2 a été attribué à l'agence Aye Aye de La Madeleine qui a pris en charge l'organisation logistique des réunions, la régie audiovisuelle, la photographie (Denis PAILLARD), la création des fonds de scène et kakémonos, les verbatim et synthèses des débats, ainsi que l'archivage final des documents de la CPDP pour la CNDP.

Le lot 3 s'est avéré infructueux. La Commission ayant déjà à sa disposition dans l'équipe une chargée de communication, celle-ci a pris en charge l'établissement de la stratégie de communication, ainsi que la rédaction et la mise en page de tous les documents. L'impression des documents a été confiée à l'imprimerie l'Artésienne de Liévin, qui avait déjà réalisé la papeterie de la CPDP.

La chargée de communication a par la suite, en collaboration avec l'agence Affaires Publiques, défini une stratégie de communication de proximité : affichage et tractage.

De par la géographie spécifique de la zone concernée par le débat public (à cheval sur deux départements, des zones de couverture presse distinctes), la stratégie de communication a été axée sur le local avec des tractages sur les marchés, de l'affichage et des dépôts dans les mairies et les commerces des communes concernées.

La synthèse du dossier du Maître d'ouvrage, le document portant sur les mesures compensatoires ainsi que les 3 journaux du débat ont été diffusés en toutes boîtes par la société Adrexo.

## Les premiers contacts avec le Maître d'ouvrage

Le 23 mars 2011, une réunion avec le directeur du projet, Jean-Louis CARLIER, a permis d'aborder différents sujets concernant l'organisation du débat public (établissement d'un calendrier des actions à prévoir), et des rôles de chacun. Jean-Louis CARLIER a présenté le projet de RTE et Michel GIACOBINO a proposé d'ouvrir le débat par la définition d'une aire d'étude plus large. L'idée d'une variante ouest a alors vu le jour. Jean-Louis CARLIER a soumis à Michel GIACOBINO une visite sur site de la ligne THT actuelle de la Commission particulière et du Secrétariat général.

Courant avril, à notre grande surprise, la Direction générale de RTE a décidé de changer de Directeur de projet (Jean-Louis CARLIER a été remplacé par Gaëtan DESQUILBET). Ce changement a été mal perçu par la Commission et le Secrétariat général qui avaient entamé des relations constructives avec l'ancien Directeur de projet. Un nouvel ajustement mutuel des manières de travailler a dû être trouvé, non sans difficulté et avec moins de fluidité.

Le 27 avril 2011, une visite sur le terrain de l'équipe projet RTE, de la Commission particulière et du Secrétariat général a été organisée. Cette visite a permis aux différents acteurs de se rencontrer et d'échanger sur le projet dans sa globalité. Ont été abordés les aspects techniques et environnementaux de la ligne THT. Cela a permis à tout le monde de mieux connaître la diversité du territoire traversé par la ligne actuelle. Le nouveau directeur de projet, Gaëtan DESQUILBET, a été présenté par Jean-Louis CARLIER.

Le 23 septembre 2011, la Commission particulière a visité le centre de dispatching de RTE à Paris au CNES qui a permis de mieux comprendre l'activité de régulation du trafic du transporteur des hautes et très hautes tensions.



Jean-Louis CARLIER

# Rencontre avec les acteurs concernés

## Le temps de la prise de conscience

Lors de la préparation du débat (mai à septembre 2011), notre objectif principal était d'identifier et de contacter les acteurs principaux : institutionnels et associatifs, élus et représentants des services déconcentrés de l'Etat, organismes consulaires. Sur la base d'un fichier de 117 noms, nous avons contacté les personnes identifiées comme les plus représentatives (préfets, députés et sénateurs, Conseils régional et généraux, Communauté d'agglomération,

sous-préfets, maires, chambres consulaires et associations).

Le taux de réponse à nos courriers signale des attitudes allant de l'indifférence à la curiosité au moment de la prise de contact. Soixante courriers ont été envoyés (annexe 3). Une partie de ces courriers a été envoyée le mercredi 11 mai 2011, et la deuxième est partie le lundi 06 juin 2011. 21 rendez-vous ont été organisés suite à l'envoi de ces soixante courriers.

## Liste des personnes rencontrées par la CPDP

1. Hervé MALHERBES, Sous-préfet de Douai, à la Sous-préfecture le 9 juin
2. Pierre DE BOUSQUET DE FLORIAN, préfet d'Arras, à la préfecture le 9 juin avec Benoît ROOSEBEKE ; Directeur de l'administration générale et Madame KRAMER, cadre à la Sous-préfecture de Lens.
3. Catherine GENISSON, Sénatrice du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale le 14 juin
4. Thierry LAZARO, Député du Nord 15 juin 2011
5. Marie-Christine BLANDIN, Sénatrice du Nord (Europe Ecologie les Verts), le 20 juin à sa permanence (Lille)
6. Dominique BUR, Préfet du Nord, à la Préfecture le 21 juin avec Michel PASCAL, (DREAL) et Emmanuel GILBERT, chargé de mission SGA
7. Vincent THERY, Maire de Gavrelle, Vice-président au développement durable et à l'environnement de la Communauté urbaine d'Arras, le 22 juin 2011
8. Eric MOMONT, Maire de Mons-en-Pévèle, le 22 juin 2011
9. Jean-Luc LEROUX, Maire de Quiery La Motte, le 24 juin 2011
10. Jeannette WILLOCQ, Maire de Moncheaux, le 24 juin 2011
11. Jean-Pierre DUVAL Maire de Neuvireuil, le 28 juin 2011
12. Michel PASCAL, Directeur de la DREAL, Grégory BRASSARD et Alexandre DOZIERES, membres du service énergie, climat, habitat, logement, aménagement des territoires, le 9 septembre 2011.
13. Mireille HAVEZ et Xavier GALAND, Vice-Présidente et Directeur de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités), le 13 septembre 2011
14. Luc FOUTRY, Maire d'Attiches, le 14 septembre 2011
15. Martine FILLEUL, Vice-Présidente du Conseil Général du Nord, Aude FERNEZ, Assistante de Martine FILLEUL, et Pascal HOSSEPIED, Responsable du service Environnement au Conseil général du Nord, le 16 septembre 2011
16. Claude FAUQUEUR, Président de l'association Chlorophylle environnement, le 20 septembre 2011 à la Mairie de Carvin
17. Christian POIRET, Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis, Catherine WALLYN, Directrice générale des services, et Jean Jacques HERIN le 29 septembre 2011
18. Jean-Pierre CORBISEZ, Maire de Oignies et Président de la Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin, le 21 septembre 2011 à la mairie de Oignies.
19. Monsieur BAYARD et Edouard DERUELLE, Président et Directeur de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, le 29 septembre 2011
20. Jean-Pierre CORBISEZ, Président de la Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin, et les membres du Conseil de la communauté qu'il préside, le 13 octobre 2011
21. Raymond NAMYST, Adjoint au Maire de Camphin-en-Carembault, le 3 novembre 2011 dans les locaux de la CPDP



En définitive, le constat a été unanime : malgré les efforts de la Commission et du Secrétariat général à convaincre de l'utilité à participer activement au débat public, nous avons rencontré une difficulté à mobiliser sur le renforcement d'une ligne déjà existante.

Avec soixante courriers (accompagnés d'une notice sur le débat public Lille-Arras) et de nombreuses relances auxquelles s'ajoutent les décalages de rendez-vous, nous disposons d'un baromètre de la perception du débat. Si nous sommes accueillis dans un climat serein, nous rencontrons des difficultés relatives à mobiliser sur le débat (liées à l'existence de la ligne actuelle). Enfin, il est nécessaire de lever la confusion entre les rencontres préalables du Maître d'ouvrage (1 an à 6 mois auparavant) et les demandes de rendez-vous de la CPDP, les personnes contactées faisant souvent l'amalgame.

Les objectifs de ces rencontres portaient sur :

- la présentation du débat public, de la Commission et de ses missions ;
- la découverte des enjeux pour les territoires traversés ;
- l'identification des sensibilités de chacun au projet et au débat pour permettre à la CPDP d'identifier les thématiques à aborder et de choisir les lieux de débats ;
- le choix des lieux les plus propices aux débats.

Enfin, ces rencontres furent l'occasion de proposer l'élaboration de cahiers d'acteurs, outil important pour nourrir le débat.

La synthèse des rencontres qui a été communiquée à la commission est la suivante :

- Tout le monde reconnaît l'intérêt du débat public. Les acteurs concernés ont une vision contrastée de l'intérêt du public pour le débat (intérêt, apathie ou repli). Tous prévoient que le débat se déroulera dans un climat plutôt pacifique.
- Certains remettent en cause la finalité même du projet et la pertinence de mener un débat dans le calendrier, compte tenu des enjeux de la politique énergétique à l'horizon des élections présidentielles.
- Les rendez-vous ont été, pour la plupart des personnes, la découverte de la variante ouest. La perception de cette variante est contrastée. Si beaucoup s'accordent à reconnaître que cette variante ouvre le débat, nous n'avons pas trouvé de partisans de cette alternative même si certains reconnaissent que le regroupement des équipements est ce vers quoi il faut tendre en général, car les nuisances de l'autoroute et du TGV sont déjà sensibles sur la variante Ouest. Si elle était retenue, elle multiplierait les risques et les impacts négatifs.
- La ligne actuelle défigure le paysage selon les maires concernés et ils sont généralement intéressés par les enfouissements de lignes et d'autres mesures d'accompagnement. En revanche, aucun des interlocuteurs ne se déclare à l'époque opposant farouche à la reconstruction de la ligne, position qui va évoluer en cours de débat.
- La question des ondes électromagnétiques et de leurs incidences sur la santé émerge à travers l'évocation de l'affaire Coutiches.

Pour la Commission, ces rencontres ont permis de mieux comprendre les enjeux de ce territoire très

contrasté, et de prendre connaissance des projets de développement en cours et des contraintes rencontrées par les élus, les autorités administratives et les corps intermédiaires.

Le territoire traversé se situe entre les agglomérations d'Arras, Lens, Hénin-Beaumont, Douai et Lille. Il traverse ainsi l'Arrageois, le Bassin Minier, le Mélantois et la Pévèle.

L'Arrageois, au sud, est un territoire de plus de 8 000 habitants à dominante agricole occupé par des espaces de grande culture d'openfield, et de villages en habitat groupé. Ce sont les enjeux agricoles qui dominent.

Le Bassin Minier, au centre, est fortement urbanisé. Il se compose d'une mosaïque d'espaces bâtis, cultivés, boisés et d'équipements industriels ou en mutation soumis à une forte pression foncière. Façonné par son passé minier suivi de vagues d'industrialisation et de reconversion, le bassin minier a été proposé en 2010 au label Patrimoine mondial de l'UNESCO par les habitants qui se sentent à la fois fiers de leur identité mais aussi menacés par la pollution industrielle (Métaleurop) et la désindustrialisation.

Plus au nord, le Mélantois (situé sur le versant sud-est de l'agglomération lilloise) et la Pévèle offrent des paysages de campagne. Ces territoires sont le siège de bourgs de taille moyenne entourés d'espaces agricoles et naturels très prisés. L'urbanisation, plus dense dans le Mélantois proche de l'agglomération lilloise, s'espace à mesure que l'on gagne la Pévèle. Un phénomène de périurbanisation de ces espaces autrefois ruraux caractérise cette région. Les habitants défendent la qualité de vie qu'ils ont choisie et sont sensibles à la préservation de l'environnement.

### Listes des personnes rencontrées par le Maître d'ouvrage

Avec l'accord de la CPDP : Jean-Claude SARAZIN, maire d'Avelin, 15 membres du collectif d'habitants "Haute Tension en Pévèle" au Hameau de la Becque le 13 janvier 2012 avec Gaëtan DESQUILBET (Directeur de projet RTE), Sébastien RUFFIN (Chef de projet), Michel LOTTE (Chargé de concertation) et Monsieur DEGHILAGE.

Sans l'accord de la CPDP : nous avons été surpris que la Chambre de Commerce et d'Industrie ait rédigé un cahier d'acteurs sans avoir cherché à prendre contact avec la Commission particulière ou le Secrétariat général. Lorsque nous les avons contactés, ils ont déclaré avoir été sollicités par le Maître d'ouvrage.

### L'élaboration du DMO et de la synthèse

Le Maître d'ouvrage a soumis à la Commission et au Secrétariat général, lors d'une réunion le 23 mai 2011, un dossier de présentation de son projet (le DMO : Dossier du Maître d'ouvrage).

Après analyse du dossier initial, la CPDP a souhaité le faire évoluer afin de développer plusieurs aspects. En premier lieu, il s'agissait de mettre davantage l'accent sur la diversité du territoire traversé et de ses enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Puis, il importait de développer davantage la raison d'être du projet qui n'est pas liée à la consommation régionale mais à l'augmentation de la production d'électricité et de son transport dans un cadre national et européen. Enfin, il convenait de présenter l'aire d'étude et les variantes de la manière la plus objective possible.

Ce document devait surtout présenter une approche pédagogique du projet, par un dévoilement progressif que la Commission a dû chercher argument par argument, et surtout rendre plus lisible le doublement de la ligne et le triplement de la puissance, synthèse que la Commission elle-même a réussi à dégager à la fin de l'élaboration du DMO. La Commission a veillé à rendre ce document accessible à un public non averti.

Le dossier du Maître d'ouvrage ainsi amendé a fait l'objet d'une synthèse de 8 pages, document qui devait par la suite être distribué en toutes boîtes aux habitants riverains de la ligne THT actuelle et du futur projet. Cinq réunions ont été nécessaires pour finaliser la rédaction du DMO et la synthèse.

Malgré toutes ces précautions, certaines corrections n'ont pas été prises en compte par le Maître d'ouvrage au moment de l'impression du DMO. Un accord avait été pris de telle sorte que l'impression du DMO et de la synthèse pouvait être réalisée



Gaëtan DESQUILBET

en direct par les services du Maître d'ouvrage. Le directeur de projet a tiré parti de ce dispositif pour garder la maîtrise du contenu des documents sans requérir l'accord du Président de la Commission particulière.

De ce fait, le DMO et la synthèse ont été imprimés avec une carte du projet et sans certaines corrections à la seule initiative du Maître d'ouvrage et sans l'accord du Président de la Commission.

Une réunion de négociation a eu lieu à la CNDP pour élaborer le document complémentaire sur les mesures compensatoires.





# ► Le déroulement du débat



# Les éléments d'information du public sur le projet et le débat

Les conseils du Secrétariat général ont permis à la Commission particulière la mise en œuvre, tout au long du débat, d'un certain nombre d'outils d'information pour inciter le public à participer aux différentes réunions publiques.

## La communication du débat émanant du Maître d'ouvrage

Le dossier du Maître d'ouvrage (DMO) a été imprimé à 1 700 exemplaires, diffusés auprès des acteurs majeurs au démarrage du débat et distribués durant les réunions publiques. Il a été mis à disposition sur le site Internet.

La synthèse et le document sur les mesures compensatoires (tous deux imprimés à 66 500 exemplaires) ont fait l'objet d'une distribution toutes boîtes sur les 29 communes concernées par le débat à son lancement, et ont été mis à disposition sur le site Internet.

Par ailleurs, d'autres documents émanant de RTE ont été mis à disposition du public lors des débats, avec l'accord de la Commission : documents à visée pédagogique (par exemple : "les chemins de l'électricité") et un document concernant les prévisions de l'évolution de la consommation d'électricité élaboré à la demande du Ministre de l'énergie.

Les documents complémentaires demandés au Maître d'ouvrage au cours du débat ont été distribués lors des réunions publiques et mis à disposition sur le site Internet :

- Complément sur les raisons d'être du projet
- Modalités Information et Participation post débat
- Etude sur l'enfouissement de la ligne
- Mesures des champs magnétiques et de bruit

## La communication du débat émanant de la CPDP

### Au lancement du débat

Les relations presse avaient pour objectifs :

- d'informer le grand public de la tenue du débat public, ses enjeux, la position de neutralité et d'indépendance de la CPDP, afin de l'inciter à participer à ce débat,
- d'annoncer le calendrier des réunions de façon globale puis chacune des réunions thématiques et de proximité,
- d'informer les journalistes couvrant les réunions publiques et de leur diffuser au fur et à mesure de la tenue du débat, les éléments

d'information tels que le dossier de presse, la synthèse du Maître d'ouvrage, les journaux du débat et les cahiers d'acteurs afin qu'ils puissent relayer l'information dans leurs supports,

- de contribuer en complément des autres outils de communication, à la mobilisation des habitants et acteurs à chaque réunion.

Les relations presse ont été organisées à un niveau régional pour leur lancement, le projet impactant une partie de la région Nord-Pas de Calais.

Le débat a été ouvert le 6 octobre 2011 par une conférence de presse à la Maison de l'architecture et de la ville (MAV) de Lille. Le dossier de presse remis à cette occasion présentait les grandes lignes du débat public, son calendrier et le rôle de la Commission particulière. Il était accompagné des documents présentant le projet et réalisés par le Maître d'ouvrage.

En parallèle, le premier journal du débat a été distribué en toutes boîtes et déposé dans toutes les mairies concernées par le projet (62 000 exemplaires). Il avait pour but d'expliquer le principe du débat public et de donner le calendrier des réunions. Un souci d'impression de la part du Maître d'ouvrage a contraint à faire une seconde campagne de distribution pour la synthèse et le document sur les mesures compensatoires. Reçus une semaine après le journal du débat, cela a pu entraver la compréhension du débat public.

Le site Internet a été ouvert dès le 6 octobre 2011.

### Durant le débat

Deux autres journaux du débat ont été édités, toujours à 66 500 exemplaires. Le journal du débat n°2, paru pendant les vacances de Noël, faisait un point sur les débats à mi-échéance. Le dernier, paru le jour de la dernière réunion, faisait une première synthèse des échanges et informait sur les suites qui seront données.

Une campagne d'affichage a débuté le 10 octobre 2011 sur les 29 communes concernées par le fuseau d'étude. Des flyers ont été distribués dans tous les lieux institutionnels, ainsi que dans les commerces.

Plusieurs opérations de tractage ont été réalisées sur certains marchés locaux 15 jours avant chaque réunion publique, à Arras, Courcelles-Lès-Lens, Phalempin, Gavrelle, Leforest, Oignies et Thumeries.

Des panneaux de présentation sous forme de kakémonos ont été conçus pour présenter à la fois le projet du Maître d'ouvrage et les Commissions

nationale et particulière du débat public. Ces panneaux ont été exposés lors de la conférence de presse de lancement et de tous les débats publics. Le Secrétariat général a proposé aux différentes mairies sur le tracé de la "future ligne" d'accueillir les panneaux d'exposition. Hélas, le manque de place dans le hall des mairies n'a pas permis cette exposition itinérante.

Des annonces publicitaires sont parues dans les principaux titres de presse : La Voix du Nord, l'Avenir de l'Artois (Arras et Lens), l'Observateur du Douaisis et la Gazette Nord-Pas de Calais.

Les réunions étaient proches en dates et en lieux. Pourtant l'intérêt de la presse n'a pas faibli pour autant, ni dans l'annonce préalable, ni dans la couverture. La couverture presse a contribué à la montée en puissance du débat public.

La presse plus locale a été sollicitée pour l'annonce et la couverture des réunions. Les hebdomadaires de l'Arrageois ont couvert les réunions de leur ressort géographique. Tous les supports de presse ont été sollicités, de la radio ou télévision très locale jusqu'aux supports d'une portée régionale. Au total, près de 100 titres de la presse écrite, radio ou télévisées ont été sollicités pour annoncer et couvrir le débat public.

Ainsi, 9 communiqués ont été envoyés à la presse pour annoncer les réunions publiques. Chaque

communiqué comportait la présentation des interventions spécifiques lors des réunions thématiques. La réunion supplémentaire a fait également l'objet d'une information à la presse. Les rédactions locales différant à chaque débat, le dossier de presse était systématiquement rediffusé au préalable avec la synthèse du Maître d'ouvrage afin de faciliter la compréhension de l'ensemble. Chaque réunion aura été annoncée dans la presse écrite et audio-visuelle. Le débat public a donc fait l'objet d'une couverture presse importante. Au total, 13 interviews issues de radios locales ou de télévision ont été mises en place. 47 articles ont été publiés sur le débat public sans compter les mises en ligne sur Internet. En effet, la grande majorité des articles parus dans la presse écrite quotidienne a été également mise en ligne sur les sites Internet respectifs des rédactions.

Il est à noter qu'une relance téléphonique de chaque commune touchée par le projet a été réalisée pour obtenir, quand cela était possible, une annonce de la tenue du débat sur leur site Internet respectif et/ou journaux locaux (Annexe 5).



# Les moyens d'expression du public

## Les cahiers d'acteurs



### Liste des cahiers

1. EDA Environnement et développement alternatif (association)
2. Collectif des riverains du Hameau de la Becque "Haute Tension en Pévèle" (association ad hoc)
3. Chambre d'agriculture - région Nord - Pas de Calais
4. CCI de Région - Nord de France
5. Communes de la Pévèle Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Tourmignies, Attiches, Thumeries
6. Mairie de Tourmignies "Environnement et Patrimoine singuliers de Tourmignies"
7. WePCaM Europe Ecologie Les Verts "WePCaM" et la gestion raisonnée des risques » (association)
8. Nord nature environnement - fédération régionale (association)
9. RPEL59 - Rassemblement pour l'enfouissement des lignes du Nord (association ad hoc)
10. BMU - "La ligne THT interpelle directement à l'UNESCO et le périmètre proposé à l'inscription" (association)
11. Mairie de Camphin-en-Carembault "La situation de Camphin-en-Carembault"
12. Virage énergie Nord - Pas de Calais "Un projet qui n'anticipe pas les (r)évolutions en cours et à venir" (association)
13. Pévèle Environnement (association)
14. Collectif Leforestois CONTRE le projet de ligne très haute tension 400.000 volts "NON" à la ligne très haute tension de 400.000 volts entre Avelin et Gavrelle ! » (association ad hoc)
15. Cap 21 Nord - Pas de Calais "Un projet incompatible avec les enjeux de la transition énergétique" (association)
16. Mairie de Leforest

### Qui a contribué ?

16 cahiers d'acteurs ont été imprimés, témoignant de l'intérêt croissant du public pour le débat et d'une grande richesse argumentative. La Commission a joué son rôle d'arbitre pour faire respecter les règles de la CNDP concernant les cahiers d'acteurs, ce qui a été accepté par les différents auteurs.

7 associations pérennes, 3 associations ad hoc (collectifs d'habitants créés à l'occasion du débat), 4 cahiers de communes représentant au total 8 communes, et de 2 chambres consulaires ont été à l'origine d'un cahier d'acteurs.

### Ce que les cahiers d'acteurs apportent au débat

Pour analyser les cahiers d'acteurs, nous avons établi une typologie de quatre sortes de cahiers d'acteurs, l'approche thématique ne permettant pas de faire ressortir suffisamment la richesse argumentative déployée.

*Ceux qui sont favorables au projet : cahiers d'acteurs 3 et 4*

Les deux chambres consulaires se sont prononcées en faveur du projet :

La CCI région Nord de France soutient la reconstruction de la ligne 400KV entre Avelin et Gavrelle pour répondre à la révolution énergétique en cours. Celle-ci profitera largement aux territoires et aux

entreprises de la région tant en ce qui concerne les travaux de renforcement de la ligne qu'à la mise en œuvre des plans d'accompagnement qui s'en suivront et, au-delà, pour favoriser, en région, l'implantation de nouvelles activités industrielles. La CCI ne privilégie aucun tracé ni aucune technique de réalisation.

La Chambre d'agriculture préconise de garder le tracé de la ligne actuelle pour éviter que le projet ne crée des tensions entre les partisans des

variantes opposées. En revanche, elle insiste sur la nécessité d'un programme d'accompagnement : des mesures compensatoires, et l'enfouissement des basses et moyennes tensions environnantes, ainsi que l'enfouissement partiel du projet si le coût n'est pas trop élevé. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture demande une optimisation de l'emprise au sol des nouveaux pylônes. Elle demande également à RTE d'ajouter un volet "agriculture" à leur étude d'impact.

*Ceux qui demandent des solutions alternatives et veulent attirer l'attention sur des points sensibles: cahiers d'acteurs 2, 5, 6, 7, 8, 10, 13*

Tous les acteurs s'inquiètent de l'impact environnemental de la ligne en soulignant les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales de la zone traversée. Ils demandent une réalisation d'étude paysagère d'ensemble, et la préservation de la trame verte.

Les cahiers d'acteurs qui traitent le thème de l'enfouissement réclament une mise en souterrain totale ou partielle de la ligne, avec des études indépendantes et une présentation objective de cette solution au titre de mesures compensatoires. Sur la santé, les rédacteurs des cahiers d'acteurs ne sont pas convaincus par l'argument de non-nocivité défendu par RTE. Ils réclament que la question soit débattue par des spécialistes indépendants, et certains réclament un suivi sanitaire des populations concernées par la ligne. Un des cahiers évoque les nuisances sonores générées par les lignes, nuisances qui seraient multipliées par le quadruplement du faisceau.

Deux cahiers d'acteurs jugent les informations fournies par RTE incomplètes et jugent insuffisante la prise en compte de la population concernée et des caractéristiques des communes traversées.

Deux cahiers d'acteurs demandent un renforcement de la communication envers les riverains de la ligne tout le long des différentes étapes du projet, et demandent à être partie prenante des négociations lors de la décision du tracé. Un autre cahier d'acteur va plus loin : il demande la révision du calendrier du débat pour qu'il se prolonge après les échéances électorales.

Deux autres cahiers d'acteurs, compte tenu du nombre d'impacts défavorables de la ligne aérienne, en appellent à des mesures compensatoires conséquentes.

Deux cahiers d'acteurs réclament que RTE prenne davantage en compte les grands projets d'aménagement du territoire (exemple : candidature UNESCO du bassin minier).

Un seul des cahiers d'acteurs réclame le tracé ouest qui a le mérite de regrouper les équipements et leurs nuisances.

	Enfouissement	Impacts paysagers/environnementaux et fonciers - Patrimoine	Santé Bruit	Critiques vis-à-vis des informations et études de RTE	Renforcement de la concertation	Mesures compensatoires	Prise en compte des futurs aménagements
2	●	●	●	●			
5	●	●	●		●		
6	●	●	●	●		●	
7		●	●		●		
8		●	●				
10		●				●	●
13	●	●					●

*Ceux qui remettent en cause en cause la raison d'être : cahiers d'acteurs 1, 12, 15*

Ces trois associations remettent en cause l'opportunité du projet sur trois questions clés :

- Ils remettent en cause le scénario de l'accroissement de la consommation électrique, et misent en particulier sur les innovations récentes concernant les normes BBC et sur la

nécessaire transition énergétique.

- Ils préconisent un modèle énergétique décentralisé basé sur une approche territoriale et qui s'oppose au modèle centralisé actuel qui favorise les transactions sur le libre marché de l'électricité en Europe.
- Ils contestent les arguments de RTE concernant l'apport des énergies renouvelables qui ne justifie pas à lui seul le renforcement de la

ligne. Le cahier n°12 préconise d'ailleurs que les champs éoliens de la Mer du Nord soient raccordés au réseau français à Dunkerque, évitant ainsi de traverser la Belgique. Toutes ces raisons les amènent à proposer un débat national sur l'énergie.

Par ailleurs, ils refusent que les paysages exceptionnels du territoire traversé soient sacrifiés au nom d'une logique économique, et s'inquiètent des impacts des ondes électromagnétiques sur la santé publique. Deux cahiers sur trois réclament explicitement l'enfouissement de l'ensemble de la ligne.

	Enfouissement	Impacts paysagers/environnementaux et fonciers - Patrimoine	Santé	Mise en cause du scénario de l'accroissement de la consommation	Une transition énergétique basée sur une approche décentralisée	Irrecevabilité des arguments de RTE sur les énergies renouvelables	Demande d'un débat national sur l'énergie
1	•		•	•	•		•
12				•	•	•	•
15	•	•	•		•	•	



*Ceux qui s'opposent au renforcement de la ligne aérienne ou à des variantes : cahiers d'acteurs 9, 11, 14, 16*

Les 4 cahiers d'acteurs émanent d'associations et d'acteurs locaux qui s'opposent au passage de la ligne aérienne sur leurs communes pour des raisons de santé publique. Les habitants défendent leur cadre de vie et souhaitent préserver la richesse faunistique et floristique de leur commune. Ils

réclament l'enfouissement de la ligne et soulignent également le nombre de nuisances pesant déjà sur leur territoire. Ils insistent aussi sur la nécessité d'indemniser le préjudice qui serait subi par la dépréciation du foncier et de l'immobilier. Quant à la commune de Tourmignies (cahier d'acteur N°9), le maire, Alain Duchesne, demande qu'une expertise indépendante soit réalisée sur le dossier proposé par RTE, et propose également

que ce dernier reporte sa décision relative à ce projet afin que cette expertise se déroule dans les meilleures conditions possibles.

### Site Internet

Le site Internet de la Commission a été élaboré par la société ALEAUR basée à Levallois-Perret, prestataire de la CNDP, suivant une architecture commune à tous les débats. Les deux salariées du Secrétariat général se sont déplacées à Paris pour suivre une formation spécifique à la prise en main des fonctionnalités du site. Il est à noter que le professionnalisme de l'équipe d'ALEAUR a permis une excellente collaboration tout au long du débat.

Le site a été ouvert le 6 octobre 2011, au moment de la conférence de presse de lancement jusqu'au 13 février 2012. Il a été le support des informations générales (présentation de la Commission, des membres, des missions...), des informations spécifiques (documents du Maître d'ouvrage), des actualités du débat (calendrier, verbatim, synthèses des débats, cahiers d'acteurs, communiqués de presse) et des questions-réponses.

Cet outil a permis, pour ceux qui ont accès à Internet, de pouvoir suivre et enrichir le débat. Il a été répertorié 7 345 visites du site.

Le site a été créé par ALEAUR en collaboration avec la CPDP pour son architecture. L'administration du

site a été réalisée par les salariées du Secrétariat général, qui ont effectué les mises à jour et géré le système de questions/réponses.

### Questions/réponses et avis

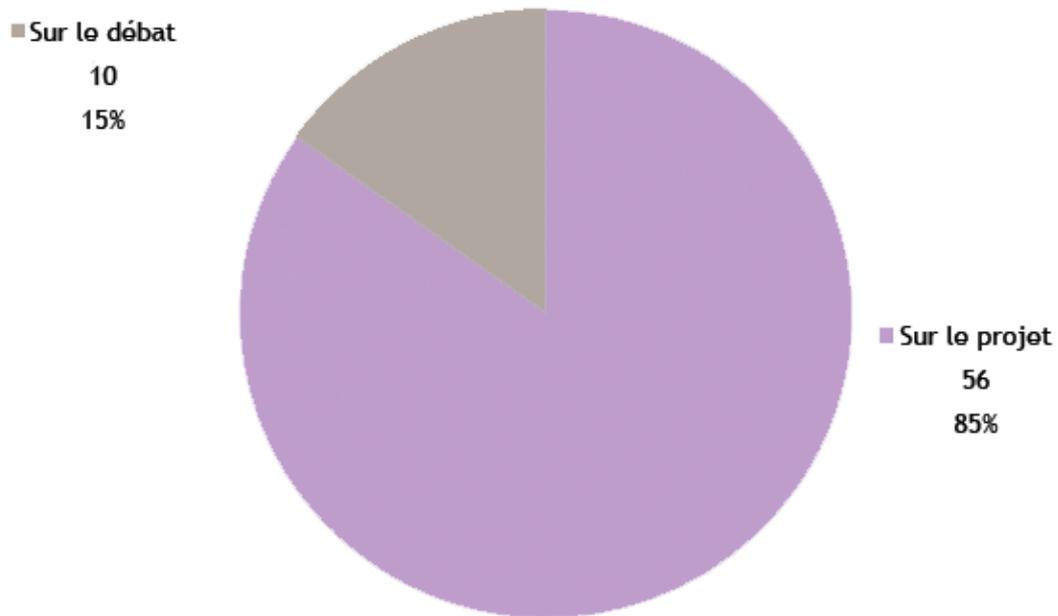
Il est intéressant de noter qu'au cours des deux premiers mois du débat qui a débuté le 6 octobre 2011 (date de la conférence de presse) jusqu'au 12 décembre 2011, seulement 15 questions ont été posées. A pu être constatée une hausse sensible du nombre de questions posées à partir du 15 décembre 2011.

#### Provenance des questions :

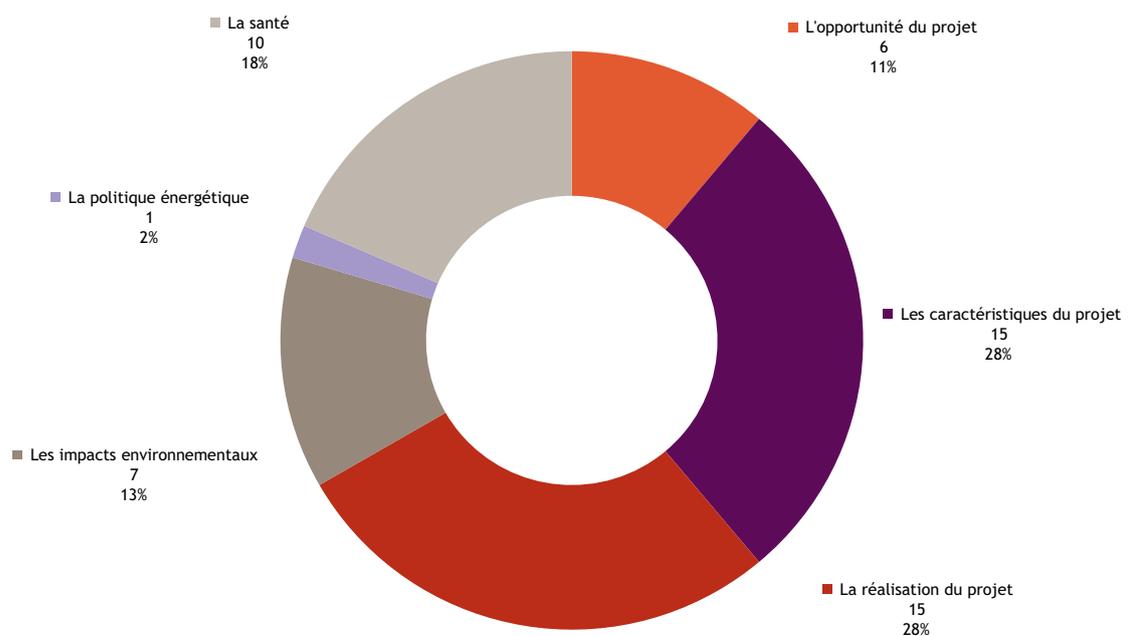
Au total, 66 questions ont été posées par 28 personnes différentes. Cela signifie logiquement que ce sont souvent les mêmes personnes qui posent des questions sur des sujets différents. Sur les 66 questions posées, 31 le sont par des habitants de Tourmignies. A noter que le maire de la ville, Alain DUCHESNE, a réuni ses administrés lors d'une réunion d'information sur le projet RTE le 16 décembre 2011, date à partir de laquelle les questions proviennent, pour l'immense majorité d'entre elles, des habitants de cette ville. Si on croise ces données, 12 personnes de Tourmignies ont posé plus d'une fois des questions. Il faut compter en moyenne 14 jours avant que la réponse à la question ne soit publiée sur le site dont 10 jours en moyenne pour obtenir l'aval de la Commission à la réponse proposée par le Maître d'ouvrage.



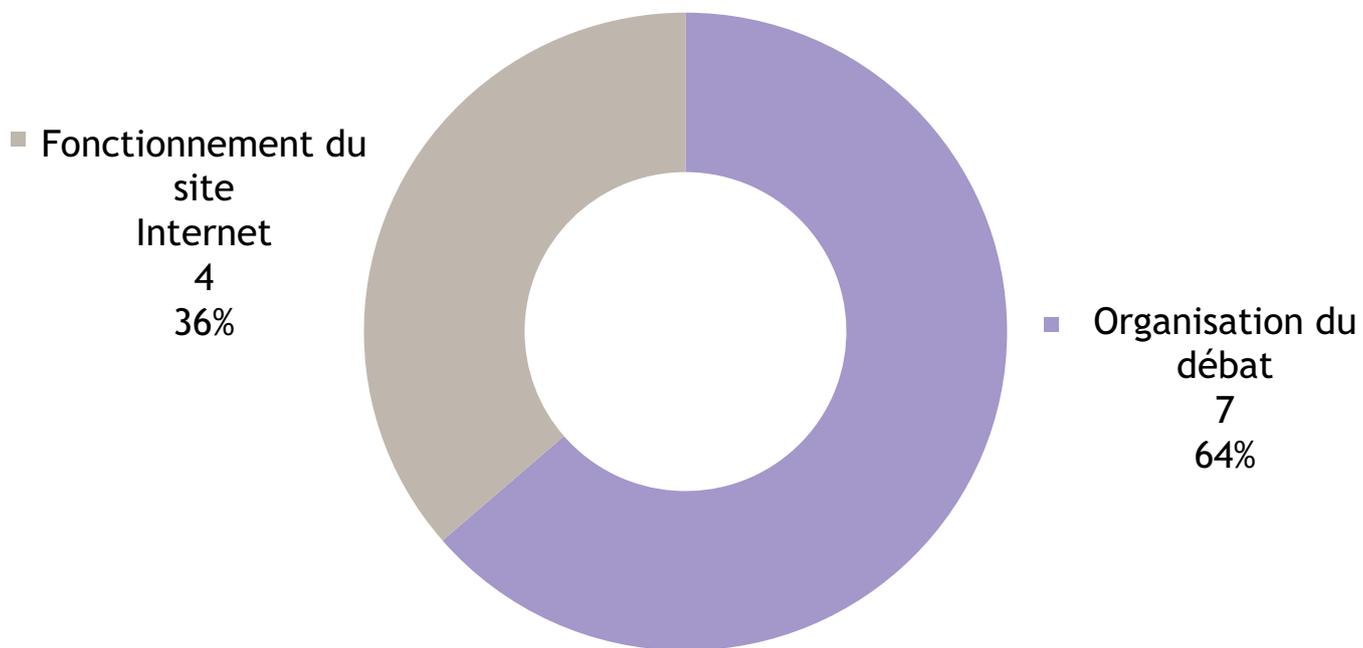
## Répartition des questions par destinataire



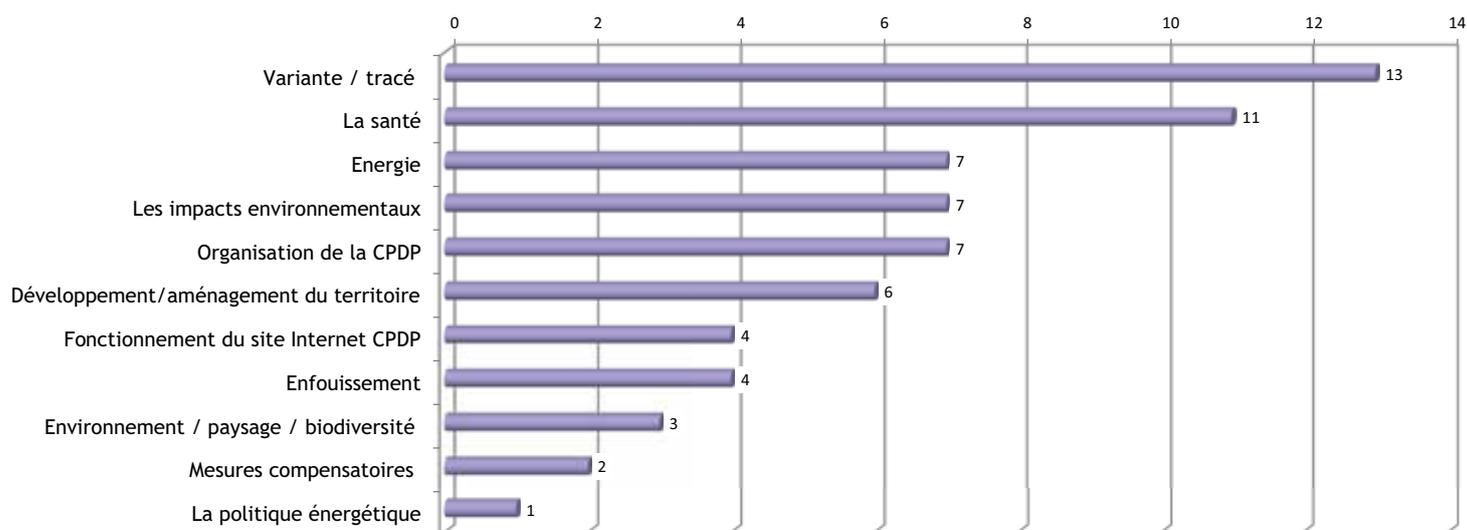
## Répartition des questions sur le projet



## Questions portant sur le débat par thème



## Questions portant sur le site par sous-thème



On observe que la plupart des questions ont été posées par des habitants concernés par la variante est.

La première motivation concerne les variantes du projet. Les questions sont néanmoins souvent restées sans réponse concrète, RTE remettant à la concertation le choix du tracé et la réalisation d'études approfondies.

Les autres thématiques abordées suivent la même hiérarchie qu'en débat public avec une pondération différente. Cela est lié au fait que certaines thématiques se recoupent, tel que l'enfouissement de la ligne dans le but de préserver la santé.

L'une des préoccupations majeures reste la santé, avec des questions portant notamment sur le principe de précaution, des demandes de suivi de la santé des populations, les normes à observer en matière d'électromagnétisme (différence des normes françaises et étrangères). Les habitants demandent surtout à RTE de donner leur avis sur l'intervention d'Annie SASCO à la réunion de Courcelles-lès-Lens. 11 questions ont été posées à la CPDP. Outre les questions techniques, les préoccupations portaient sur l'utilité du débat public, et notamment l'impression que celui-ci soit obsolète : la décision aurait été déjà prise par RTE et validée par l'Etat.

Un autre thème important évoqué a été l'énergie. Les questions portaient notamment sur l'intérêt du projet dans un contexte du développement de nouveaux moyens de production d'énergie (photovoltaïque, éolien,...). Il paraît souhaitable aux auteurs des questions de rapprocher les lieux de production et de consommation plutôt que de bâtir



Dr Annie SASCO

de vastes autoroutes de transport de l'électricité à l'échelle européenne.

Les impacts environnementaux ont aussi été évoqués dans les questions, avec des demandes précises à RTE sur ce que sera la ligne, notamment le nombre de pylônes, l'endroit où ils seront placés, etc. Dans cette thématique, le thème de l'aménagement du territoire est apparu. En effet, les territoires traversés ont tous des projets immobiliers ou de développement en cours, et leurs représentants souhaitent que ceux-ci soient pris en compte. Dans tous les cas, RTE est resté très vague dans ses réponses, arguant notamment du fait que des études précises n'ont pas encore été réalisées.

À l'instar des cahiers d'acteurs, la question de l'enfouissement a été soulevée. Des précisions sur les caractéristiques techniques ont été demandées.

L'enfouissement a aussi été évoqué à titre de mesures compensatoires. Par exemple, certains ont proposé en tant que compensation l'enfouissement des lignes à moyenne tension. Des demandes de précision sur les procédures d'indemnisation ont été faites.

### Avis et contributions publiés sur le site Internet

On peut tout d'abord constater que le ton général est plutôt à la contestation, voire à la récrimination. On peut différencier ces contestations de la manière suivante :

- Contestations à l'égard de RTE : une partie des habitants ayant donné leur avis sur le site Internet de la CPDP trouvent l'attitude du Directeur de projet arrogante, voire méprisante à l'égard du public. Une partie de ces auteurs pense que la décision est déjà prise par RTE, et que cette décision restera inchangée et ce malgré le débat. Ils critiquent plus globalement l'utilité du débat.
- Contestations à l'égard de la raison d'être du projet au niveau régional : certains avis critiquent la politique énergétique française, considérant que le Nord-Pas de Calais produit relativement plus d'électricité que d'autres régions.
- Contestation à l'égard de la production nucléaire : cette production, selon certains habitants, permet d'exporter plus d'électricité.
- Contestation à l'égard de l'utilité de la CPDP et de l'organisation du débat : plusieurs avis ont été publiés en ce sens, contestant la dissymétrie d'information entre le Maître d'ouvrage et le public et évoquant la nécessité de prolonger le débat public.

Trois contributions issues d'associations remettent en cause la raison d'être du projet qui prolonge des choix énergétiques jugés dépassés. Elles proposent des solutions alternatives en appliquant notamment le programme NEGAWATT. Ces trois contributions insistent sur les problèmes de santé publique en citant des études et enquêtes remettant en cause les arguments de RTE.

## Pétition contre le projet

Une pétition s'opposant radicalement au projet a circulé parmi les habitants de Leforest et a donné les résultats suivants :

- 241 signatures ont été remises lors du débat à Leforest
- 210 signatures ont été remises lors du débat à Thumeries

Au total : 451 signatures ont été remises. Le recueil des signatures auprès de la population continue après la clôture du débat.

## Les relations avec les médias

La conférence de presse du 6 octobre 2011 a été le coup d'envoi régional de la médiatisation du débat public. En effet, le projet concernant une partie de la région Nord-Pas de Calais entre Arras et Lille, les articles ou sujets issus de cette conférence ont eu une portée régionale.

La couverture est exhaustive puisque quasiment tous les titres de la presse ont évoqué le sujet. La présentation du débat sur une double page régionale de la Voix du Nord (400 000 exemplaires) a eu un impact considérable. La presse gratuite très lue a également couvert le sujet. De même, la presse audiovisuelle a bien couvert le débat puisque France 3 Région et Grand Lille TV se sont emparés du sujet. Les radios ont également répondu présentes avec les couvertures régionales de France Bleue Nord ou encore Métropolys.

Les 2 titres de la presse agricole régionale ont couvert le sujet dès son lancement.

La presse économique, représentée par la Gazette Nord-Pas de Calais et le titre ECO 121, a annoncé la tenue du débat (Annexe 5).

Cette première série d'annonces a porté sur l'explication de ce qu'était un débat public et ses enjeux. Le projet y était décrit dans les grandes lignes, les dates des réunions publiques étaient annoncées. Les CNDP et CPDP ont été présentées. La tenue de débats précédents et leur utilité a été rappelée par le Président de la CNDP Philippe DESLANDES.

Un réel effort de pédagogie a été réalisé dans cette première partie de médiatisation, soulignant l'importance pour les citoyens de se saisir de cette opportunité de débat sur un sujet qui les concerne directement. Cette conférence de presse a eu un enjeu stratégique, elle a posé le débat, son cadre, son déroulement. La CPDP a réussi à faire comprendre la démarche, les objectifs du débat, sa position de neutralité vis-à-vis des acteurs.

Les journalistes ont souligné l'enjeu du débat ou la tonalité qu'il pourrait prendre dans certains titres d'articles sortis suite à la conférence de presse de lancement : "Faut-il renforcer la ligne électrique de 400 000 volts entre Lille et Arras ?", "Ligne THT : le courant passera-t-il ?", "Une ligne de 400 000 volts, source de tension" ou encore "Le courant passera-t-il entre RTE et les citoyens ?".

Pour la suite du débat public et la tenue des réunions thématiques et de proximité, la place a été faite à une couverture médiatique plus locale. Les hebdomadaires de l'Arrageois ont couvert les réunions de leur ressort géographique.

D'une façon globale, les journalistes des différents médias ont effectué un suivi du débat d'une grande qualité, se faisant le reflet des interrogations du public et de la position des acteurs. Les relations avec la presse se sont déroulées dans un climat de confiance, la neutralité de la Commission du débat public étant tout à fait reconnue.

La grande majorité des articles a su refléter les échanges entre les intervenants et le public et ainsi les principales questions et préoccupations du public. De nombreux avis et questions émis par les habitants, acteurs, élus ont été repris dans les articles. Lorsqu'une mobilisation parallèle au débat a été menée par l'élu de Camphin-en-Carembault, la presse l'a relayée.

De façon générale, les nombreuses inquiétudes relatives à la santé ou les souhaits émis quant à l'enfouissement ont été repris.

L'ambiance parfois électrique des soirées, la méfiance des habitants étaient également retracées dans les articles. Un avis était parfois émis



sur la “communication bien huilée de RTE”.

Le site Internet a été régulièrement rappelé. Un article en fin de débat a même repris l’essentiel des revendications des cahiers d’acteurs parus à cette date.

Ce type de débat est rare et la presse a joué le jeu du débat et en a suivi le déroulement depuis le début.

## Les réunions publiques : la montée en puissance du débat



Les réunions publiques se sont déroulées en l’espace de cinq mois. Nous pouvons constater une montée en puissance du nombre de participants à ces réunions, au fur et à mesure du déroulement du débat.

La zone du débat concernait deux départements (Nord et Pas-de Calais) aux territoires contrastés. Les lieux des réunions publiques ont été choisis de manière à couvrir tout le territoire.

La réunion de lancement a eu lieu à Hénin-Beaumont. La centralité de la commune sur la zone de débat public, et le fait qu’elle soit concernée par les deux variantes, sont les critères qui ont présidé à cette décision.

Les deux réunions suivantes, sur les thématiques de l’énergie et de l’environnement, se sont respectivement tenues à Lille et à Arras. Ces deux villes sont concernées par la finalité de la distribution électrique, même si les postes électriques concernés se trouvent à Avelin et Gavrelle. Ces lieux ont été retenus pour leur desserte ferroviaire, facilitant le déplacement des intervenants extérieurs.

La troisième réunion thématique a été organisée à Courcelles-lès-Lens. La ville est également concernée par les deux tracés.

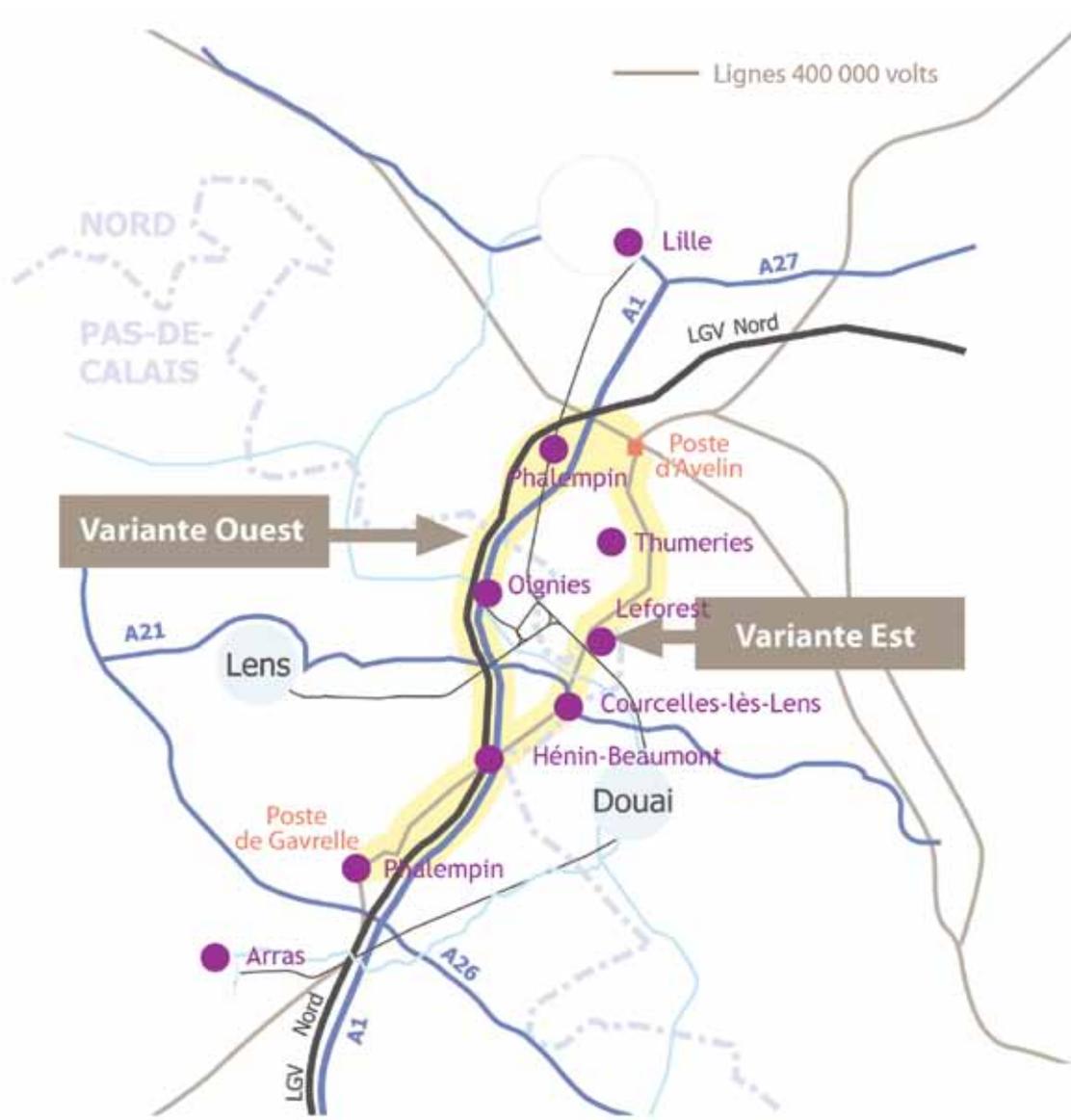
Puis quatre réunions ont été organisées à Phalempin, Gavrelle, Leforest et Oignies couvrant la Pévèle, l’Arrageois et le Bassin Minier.

La réunion de clôture était prévue à l’origine à Oignies, dans le Bassin Minier, choisi pour sa centralité dans la zone du débat.

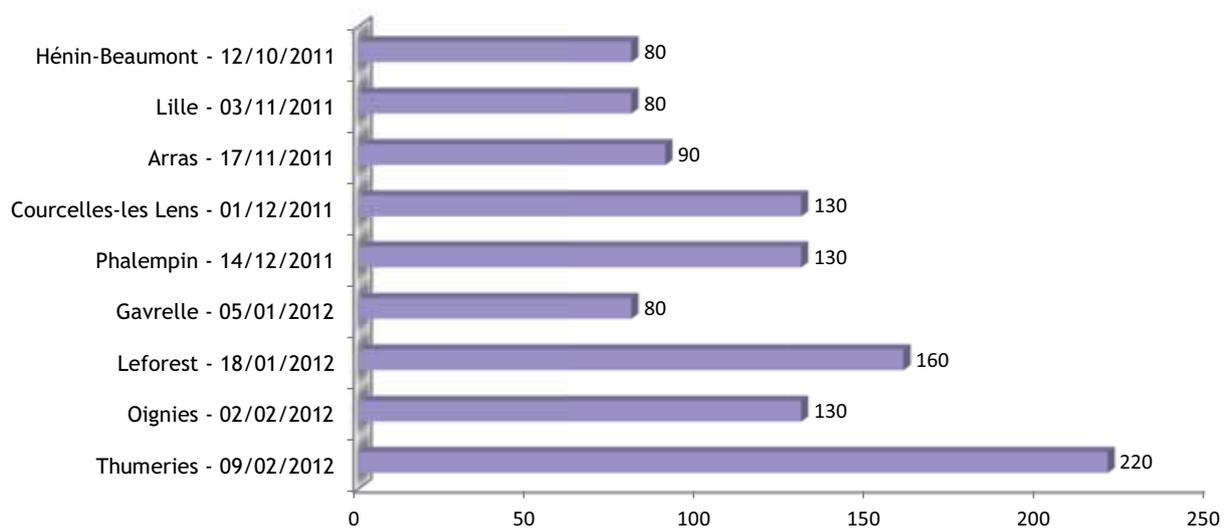
Une réunion supplémentaire a, quant à elle, été organisée à Thumeries, dans la Pévèle. Ce dernier rendez-vous de débat public a permis de couvrir un second territoire très peuplé et a été considéré comme la réunion de clôture.

Les réunions de Lille et Arras, de par leur emplacement géographique hors de la zone d’étude, n’ont pas attiré tout le public visé. Ces réunions n’ont en effet mobilisé que les associations reconnues et les institutionnels, élevant le débat à un niveau très technique.

Lors des 3 premiers débats à Hénin-Beaumont, Lille et Arras, le débat public a pris naissance progressivement, dans le plus grand calme, attirant l’attention polie des participants.



Nombre de participants par réunion publique



## La réunion de lancement

Hénin-Beaumont, le 12 octobre (80 personnes), situé au centre du territoire couvert par le débat, a réuni à la fois des habitants, des élus et des associations.

La réunion de lancement a fait émerger les préoccupations du public. La commission a présenté ses missions et le Directeur de projet de RTE les raisons d'être et les caractéristiques du projet.

Lors de la première réunion du débat public, 43 interventions du public portent prioritairement sur la santé et l'incidence des champs électromagnétiques avec huit questions y ayant trait. Viennent ensuite les questions des impacts sur le développement de l'aménagement du territoire (5 questions), et sur l'environnement (4 questions). Seule une question porte sur les compensations. Le public s'interroge également sur les raisons d'être du projet dans le contexte énergétique actuel (sortie du nucléaire, énergies renouvelables...).

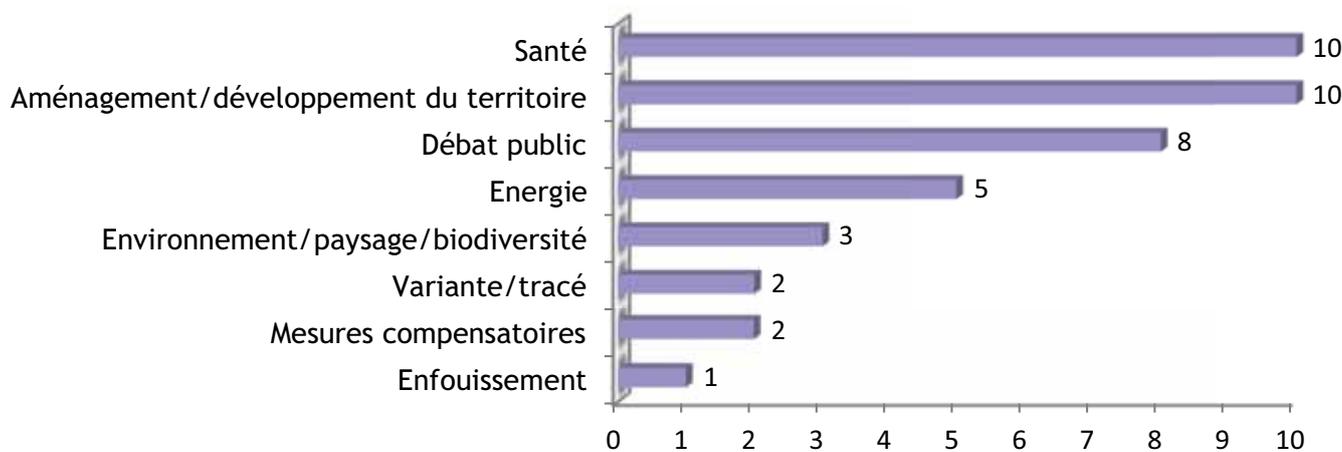
RTE s'engage à s'éloigner des habitations le plus possible, à chercher le tracé qui aura l'impact minimum et propose de faire des mesures des champs électromagnétiques puis de les rendre publiques. RTE évoque aussi un certain nombre de



mesures compensatoires dont l'enfouissement de certaines lignes de moindre tension.

On peut remarquer dans les propos des participants et notamment des élus et des représentants d'associations présents, une réserve par rapport au Maître d'ouvrage, auquel il est reproché un manque de transparence et de communication. La réunion s'est déroulée dans le respect de la parole de chacun.

Le débat public est donc favorablement accueilli bien qu'un élu s'interroge sur la marge de manœuvre de la Commission.



Analyse par thèmes des questions posées à Hénin-Beaumont

## Les réunions thématiques

La réunion "Energie" (80 personnes) à Lille le 3 novembre 2011, ne rencontre pas le succès escompté malgré la présence des représentants de la CRE, (Cécile GEORGE) de la CREG (Dominique WOITRIN) et du DREAL (Michel PASCAL).

Le Président de la CPDP a introduit la thématique et Cécile GEORGE a rappelé les missions de la CRE et posé les éléments du contexte européen de l'énergie et des changements radicaux qu'impliquent le développement des énergies renouvelables et les objectifs de décarbonisation dans les 10 ans

à venir. Elle souligne le fait que dans ce contexte d'échange européen et de multiplication de nouvelles sources de production (nucléaire, combiné gaz et renouvelable), le renforcement du réseau de grand transport d'électricité va se transformer.

Dominique WOITRIN, Directeur de la CREG, a insisté sur la nécessaire solidarité européenne en matière d'énergie et sur le fait que la population française a bénéficié de la rente nucléaire.

Michel PASCAL a exposé le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

La réunion de Lille, sur la thématique de l'énergie, a été l'occasion pour les participants au débat public d'exprimer leurs questionnements, leurs réflexions, leurs doutes et leurs inquiétudes sur les raisons d'être du projet au regard des grands enjeux énergétiques.

Le sujet traité ainsi que l'identité des responsables des organismes invités à prendre la parole et à exposer l'état de la question (CRE, GREG, DREAL) incitaient, sans doute, à aborder les problèmes posés par le renforcement de la ligne Avelin Gavrelle beaucoup plus en amont.

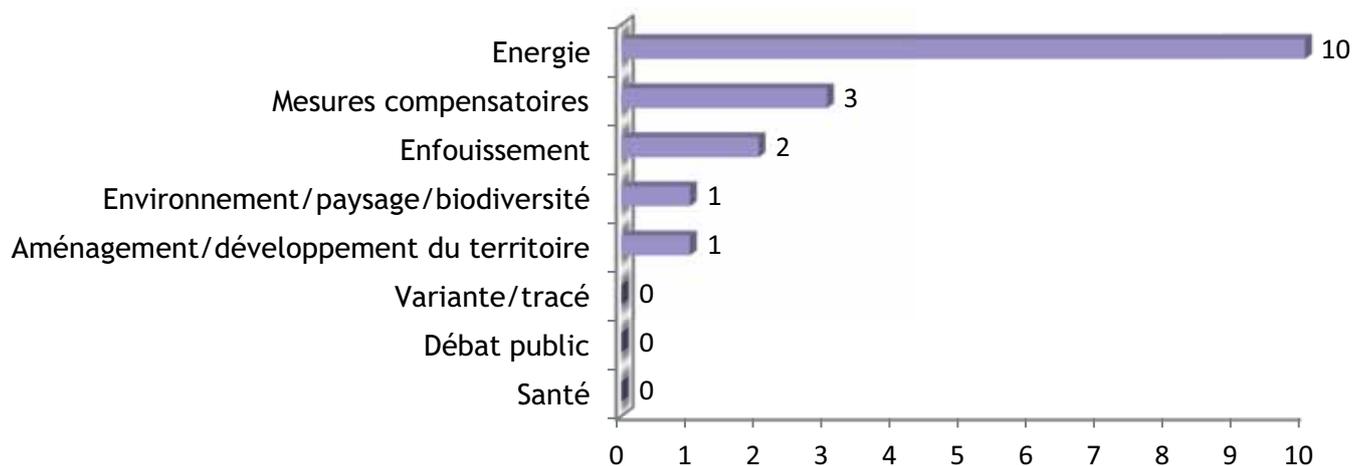
Les principales préoccupations exprimées par le public sont les suivantes : les enjeux et les raisons du projet demeurent insuffisamment identifiés. C'est précisément l'origine de l'accroissement de ces flux électriques qui ne parvient pas à convaincre l'assistance ; il y a d'importants chaînons manquants dans l'argumentaire de RTE et surtout, cet argumentaire confond différents registres d'explication, là où il faudrait précisément les distinguer et les expliciter. Il semble bien, en effet, qu'il faille non pas reléguer, mais mettre sur le devant de la scène tous les registres impliqués, en particulier :

- Celui qui a trait au changement de mode de régulation de l'activité électrique : l'équilibre production/consommation n'est plus aujourd'hui seul en cause, ou plus exactement cet équilibre est sans doute en train de se redéfinir sous l'effet de différents facteurs. En premier lieu, le changement de mode de régulation et de son objet : il ne s'agit plus seulement de réguler la production par rapport à la consommation sur un plan technique et

économique, dans le cadre du service public, mais aussi de réguler les échanges sur les marchés électriques et de réguler les marchés électriques eux mêmes ; les règles et les modèles de la régulation ont changé dans le contexte européen ; ce sont ces règles et leurs implications sur le volume des échanges et la gestion du réseau que souhaiteraient connaître les participants aux débats publics.

- La question du recours aux énergies alternatives et de la perspective de leur part croissante dans la production électrique est également pertinente, mais elle est le plus souvent mobilisée par les représentants de RTE, dans le débat, comme un argument de légitimation de renforcement du réseau plutôt que comme une invitation à réfléchir sur les transformations des filières de production électrique et les changements qu'elles vont, ou non, entraîner sur les modes d'ajustement production/consommation ou encore sur le volume des échanges et la gestion des flux.
- La question plus en amont des stratégies d'investissement des opérateurs électriques et la manière dont les choix se définissent aujourd'hui à une échelle territoriale beaucoup plus vaste, avec des implications sur la puissance d'ensemble du réseau recherchée.

Enfin la réunion a permis d'évoquer la situation des habitants à proximité des postes d'Avelin qui vivent pour ainsi dire dans une forêt de pylônes et de fils électriques.



Analyse par thèmes des questions posées à Lille

La réunion "Environnement" à Arras le 17 novembre 2011. Cette salle, un peu excentrée, a réuni une faible audience (90 personnes).

Deux présentations sur l'environnement ont été réalisées par Dominique MERLIN du cabinet "Dominique Merlin et Aymeric Aqioupou", et Elodie

RENOULT, chef de la division Nature et Paysage de la DREAL.

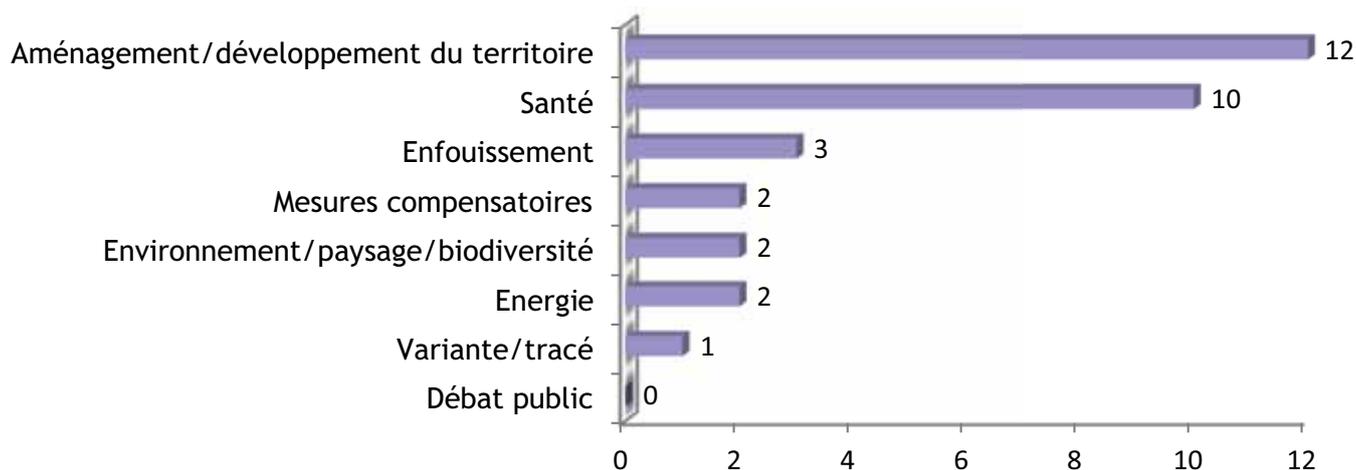
Peu de questions ont été posées. La majorité des questions était en rapport avec l'environnement et le territoire du projet : la compatibilité du projet avec le paysage, la biodiversité et le

développement du territoire. RTE s'est montré très rassurant sur ces problématiques et a affirmé à plusieurs reprises vouloir continuer le dialogue et l'échange d'informations avec le public durant la concertation, notamment sur la question des variantes et du tracé.

RTE ne s'est pas trop avancé sur les mesures compensatoires, bien qu'il ait donné quelques exemples et a renvoyé cette thématique à la phase de concertation. Il a insisté plusieurs fois sur la différence entre les mesures d'indemnisation (qu'une

commission indépendante évaluera) et les mesures compensatoires. Les mesures d'indemnisation corrigent le préjudice causé à une habitation en particulier, tandis que la mesure compensatoire s'applique au niveau d'un territoire, d'une commune pour compenser un impact.

Les préoccupations sur la santé et le problème de la proximité de l'habitat avec la ligne ont également émergé à travers des questions sur les dangers des ondes électromagnétiques pour les humains et les animaux (élevages et oiseaux).



Analyse par thèmes des questions posées à Arras

**Le succès de la réunion de Courcelles-lès-Lens** (130 personnes), le 1er décembre 2011, sur la thématique **santé** signale une montée en puissance du débat par la mise en évidence de l'existence d'une controverse scientifique avec l'invitation d'Annie SASCO.

Ce débat a souligné trois enjeux clés, qui concernent respectivement :

- **La reconnaissance ou la non-reconnaissance des champs électromagnétiques comme problème de santé publique** : Le débat a souligné à quel point cette question alimentait une controverse scientifique (pas de consensus), dont le Dr Annie SASCO, médecin, épidémiologiste, Directrice de recherche à l'INSERM, spécialiste du cancer et des rapports entre cancer et environnement, rappelle les grandes lignes et qu'illustrent également les échanges entre les deux experts : le Dr Annie SASCO, invitée par la Commission particulière du débat public, et le Dr Pascal SAINT EVE, médecin du travail des industries électriques et gazières, invité par RTE.
- **Les différences de modalités proposées pour traiter de la gestion des risques en situation d'incertitude** : RTE s'en tient à l'application des normes réglementaires françaises, ce qui peut se concevoir si les intervenants, directeur du projet et médecin du travail ne s'aventurent pas sur un autre terrain, en interprétant

les études et en donnant des exemples de salariés de RTE sans que soit produite une information satisfaisante pour en faire la preuve. De même, ils auraient pu produire des preuves pour étayer leurs propos sur Coutiches.

- **Les différences d'interprétation des études scientifiques** : RTE s'en tient à l'argument d'une non-nocivité des lignes en s'appuyant sur un "consensus" scientifique, alors que celui-ci ne semble pas solidement établi et partagé. En appeler à la quantité d'études et aux nombres de publications ne semble pas un argument suffisant pour le public. L'interprétation des études requiert de ne pas seulement lire les conclusions, mais de savoir évaluer l'intégralité des études, savoir-faire qui nécessite une grande connaissance des pratiques scientifiques des épidémiologistes. En effet, l'exposition environnementale aux basses fréquences et en particulier à proximité des lignes à très haute tension a fait l'objet d'études dans différents pays, et de cinq méta-analyses. Les premières études épidémiologiques sur les champs électromagnétiques remontent au début des années 1970 ; la première d'entre elle (Wertheimer et Leeper, 1979) avait examiné l'augmentation du risque de leucémie chez l'enfant, en liaison avec la disposition du réseau électrique; elle avait soulevé la question de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences. Les méta-analyses d'Alborn (2000)

et de Greenland (2000) ont fait la synthèse des études qui ont pu quantifier les champs électromagnétiques basses fréquences et leur rôle dans les leucémies de l'enfant pour une exposition égale ou supérieure à 0,2 et surtout 0,4 micro-tesla. Les conclusions convergent en faveur d'une augmentation du risque et ont été reprises dans la monographie du CIRC (2002). La classification par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) des champs à basse fréquence en groupe 2B, ne signifie pas l'absence de caractère cancérigène mais bien à l'existence "possible" de cet effet. Ces incertitudes ont donc amené en 2002 le CIRC à classer les champs électriques à très basses fréquences dans le groupe 2B "peut-être cancérigène pour l'homme".

- Il en ressort qu'il n'y a pas de concordance absolue mais que la plupart des études citées montraient pour les enfants une augmentation du risque de leucémies de manière quasi-constante (exposition supérieure ou égale à 0,4 micro-tesla) non seulement à une distance de moins de 100 mètres mais jusqu'à 600 mètres des lignes avec possibilité d'interactions avec d'autres expositions. Cet enjeu donne lieu, au niveau des intervenants, à deux types d'argumentaires et deux types d'attitude :

- Pour Annie SASCO, l'existence d'un potentiel de risques importants pour les populations les plus susceptibles et les plus exposées (les enfants et les enfants à naître) suppose de préserver ces populations en priorité, et pour cela de recourir au principe de précaution "Je ne dis pas que le risque existe pour tout le monde" mais il faut recourir au "principe de précaution ; car la potentialité du risque existe et cela on ne peut la nier" (Cf. verbatim de la réunion p.24).

- Pour les représentants de RTE, le respect et la mise en conformité avec les normes internationales (même non contraignantes comme celles de l'ANSES, qui préconise d'éviter dans la mesure du possible, l'installation de bâtiments dans une "zone de prudence" dans laquelle le champ magnétique est supérieur à 0,4 uT), la demande d'inscription de ces "règles" ou de ces "engagements" dans les documents et la réalisation de mesures du champ électromagnétique, suffisent à assurer cette précaution.

**Le statut conféré au débat public dans le processus de décision :** les débats ont, en effet, fait ressortir deux conceptions différentes dont chacune correspond à la perception des risques (inexistants ou possibles en liaison avec les effets possibles de



l'infrastructure), et aux modalités envisagées de gestion de risques "incertains" (aménagements "à la marge" du projet ou réflexivité préalable associée au principe de précaution).

Ces deux conceptions pourraient être ainsi respectivement définies :

- L'une a été bien analysée par JM. Fourniau<sup>1</sup>. Elle repose sur la revendication d'une séparation stricte entre les "faits" scientifiques et techniques, et les "faits" de société (valeurs et représentations notamment). Ne peuvent être classés en "faits" scientifiques et techniques que les "faits" établis de façon rationnelle, c'est-à-dire ici que l'on peut reproduire, quantifier et mesurer, et dont on peut établir de cette façon le lien de causalité. Toutes les données ou observations pour lesquelles on ne peut établir de lien de causalité de façon rationnelle et certaine, ne sont pas prises en considération, et inexistantes car ne pouvant prétendre au statut de faits techniques et scientifiques.

Cette conception va de pair avec une représentation du débat public et de la participation du public appréhendées autour de deux objectifs : l'information et l'acceptabilité sociale.

Débat public et participation du public se justifient par la crainte d'un rejet de l'infrastructure mais aussi de la technique ; il convient alors de saisir les ressorts de perception du public, afin d'adapter le

1- JM Fourniau, 2011, "L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public", Telescope, VOL 17, N° 1, 70-93

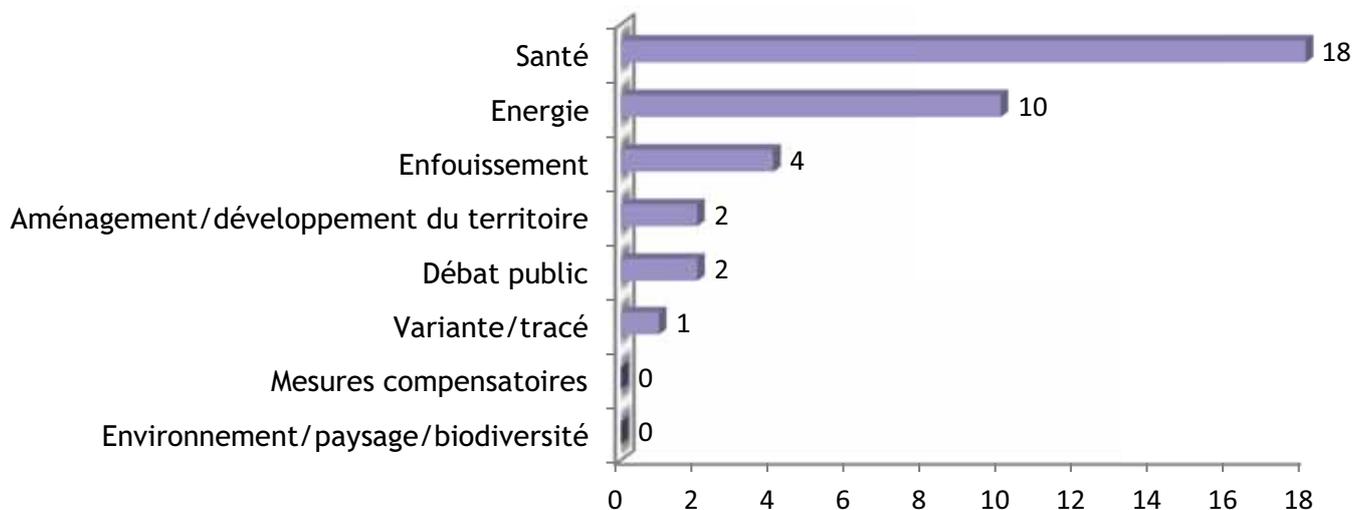
discours aux “cadres de compréhension” du public et de gagner, peu à peu, au besoin en rectifiant le projet à la marge et en jouant sur l’allocation de mesures compensatoires, l’acceptabilité sociale du projet par les habitants, les élus et les associations.

On peut cependant constater que même si les habitants sont aujourd’hui invités dans le processus de débat, on n’observe pas de véritable rupture avec les pratiques héritées de la “régulation croisée”, telle qu’analysée et décrite par les sociologues de l’action publique (M.Crozier, JC Thoenig)<sup>2</sup>. Si cette forme de régulation peut ne pas poser problème à certains acteurs du territoire et si elle semble toujours admise par certaines catégories de populations (par exemple, les agriculteurs notamment), elle n’est plus adaptée du tout, voire rejetée par d’autres couches de la population, en particulier par ce que nous désignerons de façon assez large comme les “populations urbaines”<sup>3</sup>.

- La seconde s’interroge sur les décisions à prendre en situation d’incertitude. Elle admet que dans certains domaines, “on ne sait pas”. Mais plutôt que de rejeter ces zones d’ombre de la connaissance hors du champ scientifique, elle les considère comme ouvrant l’opportunité d’en faire des sujets de discussions et de réflexions



collectives. Si elle reconnaît elle aussi, la nécessité de débats publics, c’est dans une optique fondamentalement différente de la conception précédente. Dans le cadre de cette seconde conception, intégrant l’idée de savoirs limités en l’état actuel et d’incertitude, le recours au débat public apparaît utile et nécessaire car il répond à l’exigence d’un dialogue pluraliste. La décision se construit non pas sur l’exclusivité de la parole de l’expert, mais sur des échanges de qualité entre experts et profanes. L’incertitude ouvre l’opportunité d’ouverture d’un dialogue.



Analyse par thèmes des questions posées à Courcelles-lès-Lens

## Les réunions de proximité

Phalempin, le 14 décembre 2011 - 130 personnes

La Chambre d’Agriculture a été invitée à la tribune par la commission particulière. Didier Hellevoid, Vice-président de la Chambre d’agriculture du Nord-Pas-de-Calais et plus spécifiquement en

charge de la Commission “Gestion des territoires et appui aux collectivités” a pu ainsi présenter l’institution qu’il représente, la réalité agricole de la zone où la ligne passerait et les attentes de celle-ci. Des problématiques sont soulevées en matière d’exploitation agricole et d’élevage : manœuvres supplémentaires des engins agricoles lors du labour, des semailles, et du traitement

2- Cf. notamment Crozier M. Thoenig JC. “la régulation des systèmes organisés complexes. le cas du système de décision politico-administratif local en France” in Revue Française de sociologie, Vol.16 n°1 Janv-Mars 1975, pp.3-32

3- Duran P., Thoenig JC : “L’Etat et la gestion publique territoriale” Revue française de Science Politique, 1996, vol.46, n°4, p.580-623 : “D’un système politico-administratif centrées sur les logiques cachées d’arrangement, on est progressivement passé à un monde qui se pose ouvertement la question de l’action collective et des modalités de son institutionnalisation”

et récolte, effets des courants parasites sur le comportement des animaux et état sanitaire du troupeau.

La Chambre d'agriculture demande en outre spécifiquement la réalisation d'un volet agricole dans l'étude d'impact, autant dans ses aspects sociaux, qu'économiques. Ce diagnostic agricole mesurera les conséquences du projet, en dessinera les moindres perturbations, en prenant en compte jusqu'aux déplacements des engins, voire l'implantation des silos.

La Chambre d'agriculture souhaite connaître rapidement le phasage des étapes, en amont, mais aussi pendant toute la phase des travaux ; l'optimisation de l'emprise au sol, avec l'éclaircissement du paysage, l'enfouissement et le retrait de pylônes dans certains secteurs. Une vigilance particulière doit être apportée sur le tri des terres, le tassement des terrains, la mesure d'humidité et les clauses d'interruption de chantier. Il y a encore trop d'ouvrages qui laissent des souvenirs très conséquents pour la profession agricole.

La Commission Nationale a demandé au Secrétariat général d'organiser la présence de la télévision Coréenne, lors de ce débat, qui souhaitait faire mieux connaître à leurs compatriotes les modalités du débat public en France.

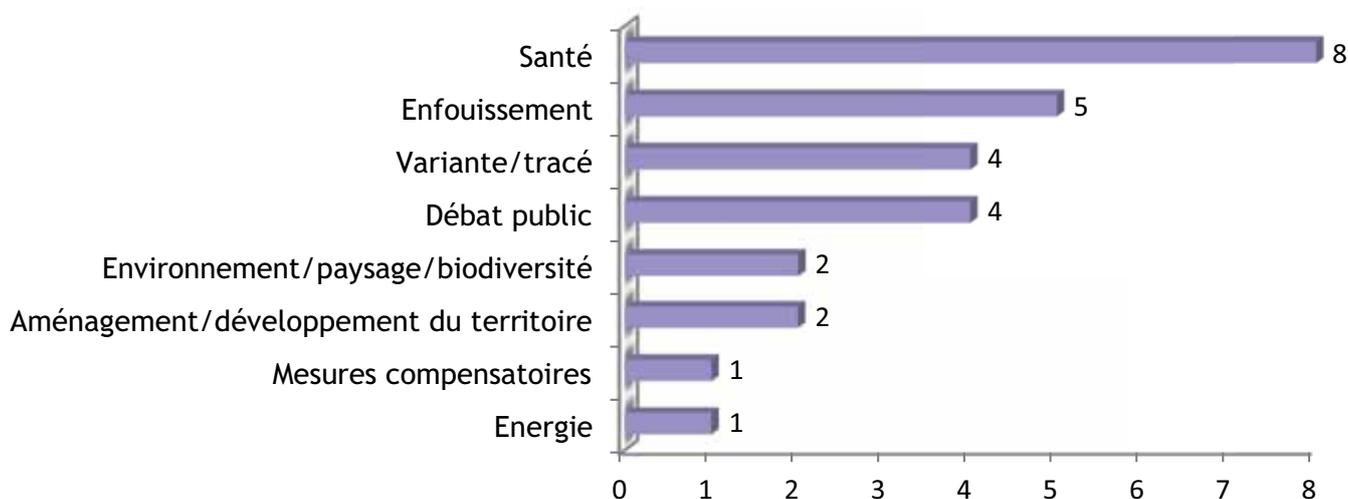
Le chef de projet, Gaëtan Desquilbet a quelque peu dépassé le seuil de tolérance du public lors de son très long exposé sur les pylônes dans le monde (un recueil de photos). Une personne a demandé énergiquement à ce que le débat soit recentré.

Ce sont les questions sur l'enfouissement de la ligne et la santé qui ont été le plus souvent abordées par le public. Les questions sur l'aménagement du territoire et la proximité des habitations

avec la ligne ont également témoigné de l'inquiétude du public sur les impacts du projet sur l'humain et l'environnement.

Les habitants de la Becque, du Croquet, du Roseau et du nord d'Attiches ont créé un collectif "Haute tension en Pévèle" pour négocier avec RTE. Ce collectif a pris position sur les 2 variantes proposées par RTE et a décidé à l'unanimité de retenir la variante est, qui emprunte le tracé actuel, avec enfouissement de Mons-en-Pévèle au poste de la Becque, voire plus si possible.

Des demandes d'expertises indépendantes concernant l'enfouissement de la ligne et sur les effets des ondes électromagnétiques sur la santé publique ont été émises lors de ce débat. Par ailleurs, au regard de la dissymétrie d'informations à combler entre le Maître d'ouvrage et le public dans un temps limité, certains participants ont explicitement demandé la prolongation de ce débat public.

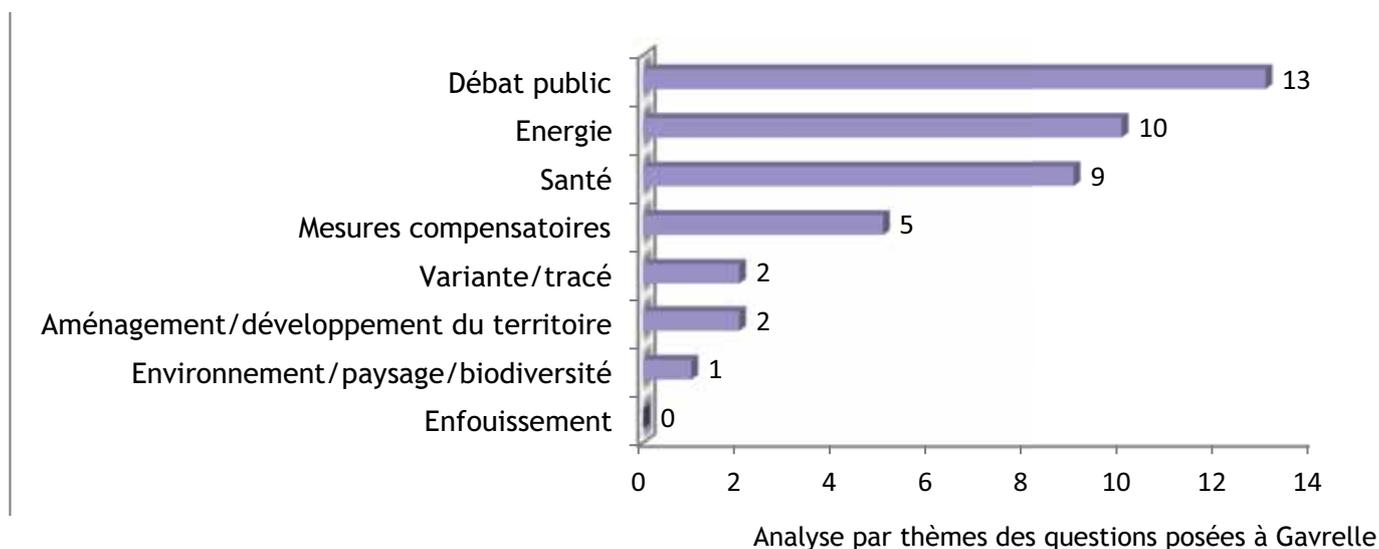


Analyse par thèmes des questions posées à Phalempin

## Gavrelle, le 5 janvier 2012 - 80 personnes

Ce qui ressort manifestement lors de cette réunion est la volonté du public de savoir pourquoi ce projet doit être réalisé. Le public cherche en effet les “véritables” raisons qui justifieraient l’opportunité de la reconstruction de cette ligne.

Les inquiétudes sur la santé (et la proximité de l’habitat) sont encore largement apparues durant cette réunion avec une remise en question de la part du public de la fiabilité des normes (OMS, CE). Des témoignages d’habitants sur le bruit émis par les lignes à haute tension ont permis à RTE de promettre une vigilance accrue sur certains secteurs qui n’étaient pas encore identifiés.



## Leforest, le 18 janvier 2012 - 160 personnes

Jean-François CARON, président de l’association Bassin Minier Uni (BMU) a été invité à présenter plus particulièrement l’inscription du bassin minier sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO. Les enjeux de cette candidature sont multiples. Il s’agit de faire connaître et reconnaître la qualité et la diversité patrimoniale du Bassin minier (appréhendées sous le concept global de Paysage Culturel Evolutif), de contribuer au changement d’image du territoire et de favoriser la place de la culture et du patrimoine minier et industriel au sein de perspectives de développement local et régional (87 communes sont concernées). Le périmètre du bien et de la zone tampon devra faire l’objet d’une exigence très forte en matière de qualité paysagère. Cette ligne à très haute tension interpelle donc directement la candidature à l’Unesco et le périmètre proposé à l’inscription.

Les deux tracés sont potentiellement de nature à porter préjudice d’un point de vue esthétique, architectural, paysager et écologique sur le site du Bassin Minier tout entier. Chacune de ces hypothèses portent des impacts défavorables qu’il convient d’analyser, de mesurer et de préciser.



Ces interpellations ont été portées à la disposition du public et du Maître d'ouvrage sous la forme d'un cahier d'acteurs.

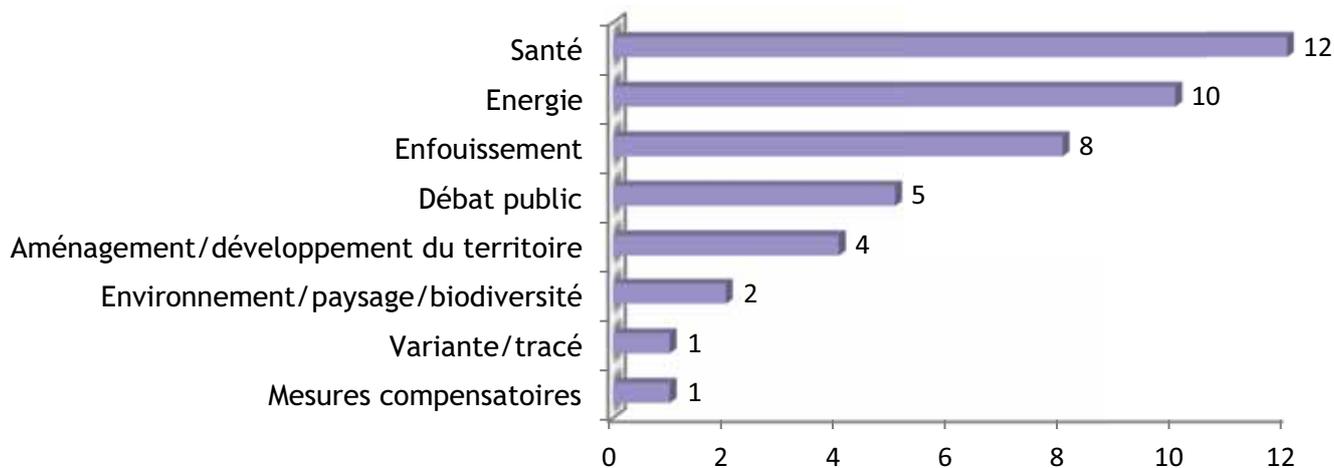
Une fois de plus, c'est la santé (avec 12 questions) qui préoccupe le plus les participants de cette réunion. Une pétition circule d'ailleurs parmi les habitants de Leforest. En trois jours, 250 signatures ont été recueillies contre ce projet et plus sont attendues.

L'expérience de Coutiches (village où une ligne à haute tension qui surplombait des habitations a défrayé la chronique dans les années 90) est

présente dans les esprits. Un citoyen demande de pratiquer un suivi sanguin des populations concernées.

Les sujets de l'enfouissement de la ligne et même celui de l'abandon du projet sont abordés par plusieurs interlocuteurs.

Parallèlement, le débat monte en puissance avec la création d'associations ad hoc, la multiplication des cahiers d'acteurs, les pétitions, les études et documents complémentaires demandés par la Commission. Le public s'approprie le débat et demande des expertises.



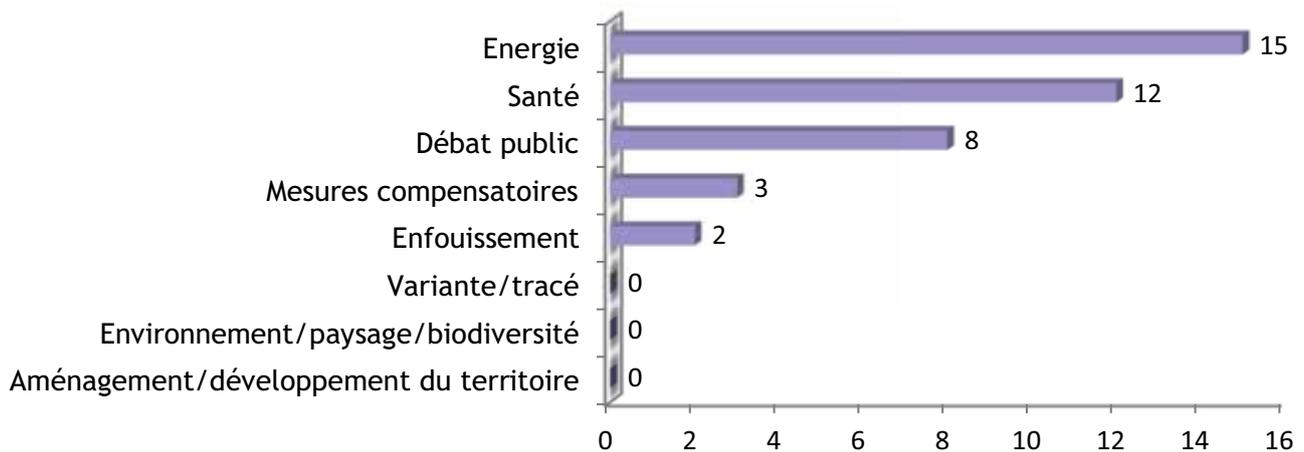
Analyse par thèmes des questions posées à Leforest

### Oignies, le 2 février 2012 - 130 personnes

Il était prévu une information sur la concertation et une intervention de l'association Chlorophylle. Cette dernière intervention a été interrompue. En effet le processus du débat lui-même a été remis en question par un petit groupe d'anarchistes, mais également par des personnes du public. Une défiance qui visait la CPDP mais surtout RTE s'est largement fait ressentir.

Les questions de l'opportunité du projet et de l'énergie ont été les enjeux principaux de la réunion. RTE n'a pas apporté d'éléments nouveaux sur les raisons d'être du projet et le public a clairement contesté le projet et la politique énergétique française. Des questions de société ont été soulevées sur les besoins de consommation et de production et le problème du nucléaire a également été abordé par le public. Un débat plus ouvert et plus généralement axé sur la politique énergétique et la société a été le thème de plusieurs interventions.





Analyse par thèmes des questions posées à Oignies

## Prolongation du débat et réunion de clôture

Thumeries, le 9 février - 220 personnes

La réunion de Thumeries était la réunion de clôture du débat public pour le projet de renforcement de la ligne THT Lille - Arras.

Record de participation du public et 4h30 de débat.

a) Politiques énergétiques (thème énergie) et débat public : cette première articulation thématique est portée par de nombreuses associations. Quel que soit l'angle d'attaque de la réflexion (politiques tournées vers les économies d'énergie susceptibles d'entraîner une baisse de la consommation d'énergie, transition énergétique avec le développement des énergies alternatives redéfinissant les schémas de production - centralisés ou décentralisés - ; réduction nécessaire de la facture énergétique,



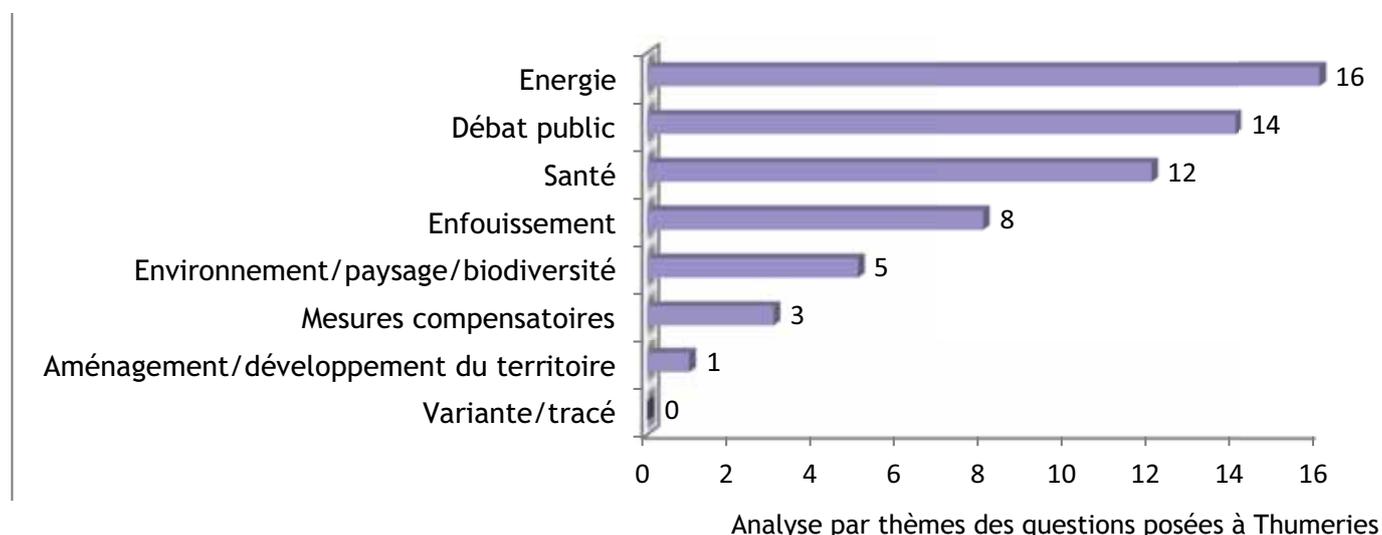
etc.) toutes les interventions soulèvent la question de l'opportunité ou de l'adéquation du projet par rapport aux évolutions en cours. L'articulation avec la thématique du débat public est justifiée par toutes ces "raisons". Elle s'est concrétisée à la fin de la séance par la demande d'un débat public national "qui correspondrait aux exigences énergétiques, évidemment, économiques et aussi sociales", portée par le représentant d'une association (Virage-Energie).

b) Santé et débat public : si la réunion de Thumeries a montré que le thème de la santé demeurerait une préoccupation principale, sinon la première préoccupation des habitants du territoire, elle a aussi montré que cette préoccupation était étroitement associée à la thématique du débat public. La proposition émise par RTE de constituer, dans les mois à venir un groupe de travail sur la santé humaine, avec les élus et les représentants associatifs intéressés (engagement n°9) et d'organiser des rencontres avec des spécialistes de la santé (OMS, universitaires etc..) est apparue en effet comme l'un des bénéfiques du débat public. Toutefois la proposition est demeurée floue à la fois sur la date de la réunion de ce groupe de travail (avant ou après l'engagement du projet) et sur le statut qu'on lui confère (suspensif ou non de la décision de faire ou de ne pas faire le projet)

c) Enfouissement et santé : La question de l'enfouissement - déjà soulevée lors des réunions précédentes - a pris à Thumeries une importance particulière, car la demande avait été faite d'une réunion thématique singulière sur le sujet, initialement prévue pour le 2 février à Oignies ; la réunion de clôture a été l'occasion pour le public de revenir à plusieurs reprises sur cette question, en l'associant de manière privilégiée à la thématique santé, mais aussi à la question des techniques et des coûts. Les participants ont souligné le manque d'informations à leur disposition, la durée du

débat pas assez longue, et exprimé le souci de disposer d'analyse coûts-avantages et de bilans comparatifs. Ils ont également manifesté leur intérêt pour la recherche de sources de financement (si RTE ne peut pas financer "trouvons la solution en nous-mêmes").

Lors de cette réunion, 13 engagements sont pris par RTE si le projet devait continuer. Le public repère des contradictions, demande des engagements et cherche à donner son point de vue sur la concertation.



## Synthèse des questions posées par le public par thème et sur l'ensemble des réunions publiques

	Hénin-Beaumont	Lille	Arras	Courcelles-lès-Lens	Phalempin	Gavrelle	Leforest	Oignies	Thumeries	Total
Santé	10	0	10	18	8	9	12	12	12	91
Energie	5	10	2	10	1	10	10	15	16	79
Débat public	8	0	0	2	4	13	5	8	14	54
Aménagement/développement du territoire	10	1	12	2	2	2	4	0	1	34
Enfouissement	1	2	3	4	5	0	8	2	8	33
Mesures compensatoires	2	3	2	0	1	5	1	3	3	20
Environnement/paysage/biodiversité	3	1	2	0	2	1	2	0	5	16
Variante/tracé	2	0	1	1	4	2	1	0	0	11
Total	41	17	32	37	27	42	43	40	59	338





# ► Les enseignements du débat



# Un débat que le public s'est progressivement approprié



L'ensemble du débat a permis une montée en généralité, et une montée en compétence du public qui s'est montré apte à assimiler l'information sur le projet et à la confronter à d'autres sources d'informations.

La participation des élus et plus particulièrement des maires dès le démarrage du débat a permis des interventions constructives, sans qu'ils se soient sentis dépossédés de leurs prérogatives. Pour certains d'entre eux, ils ont accueilli le débat avec bienveillance en introduisant les réunions avec un discours très favorable au débat public.

Les associations se sont progressivement emparées du débat, intervenant en réunion et à la tribune, lorsqu'elles avaient été invitées, rédigeant des cahiers d'acteurs qui ont enrichis les échanges.

## Une implication grandissante du public face aux enjeux du débat

Nous avons pu constater un renforcement des liens et un exercice d'intelligence collective. Les acteurs du débat se sont félicités lors de la réunion de clôture que le débat soit l'occasion de créer des liens entre communes, associations et citoyens. Ces liens et cette écoute ont en effet permis de faire du débat un exercice d'intelligence collective, comme l'a fait remarquer le Président en conclusion des débats.

## Une volonté du public de suivre l'après-débat

Le public a fortement marqué sa volonté de connaître le processus décisionnel qui suit le débat, quitte à réclamer de l'amender. Les éclaircissements apportés à la fin du débat sur la concertation ont permis de donner un horizon plus propice à la démocratie participative.

# Le cadre du débat en discussion

La circulaire Fontaine et le Grenelle 2 : Le MOA a publié un document intitulé "propositions de modalités d'information et de participation entre la fin du débat public et l'enquête publique" qui comporte une partie rappelant "la concertation dans le cadre de la circulaire Fontaine (adressée en 2001 par le ministre de l'énergie)". Celle-ci ne prévoyait d'ailleurs que de "mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du

projet", alors que la loi sur la protection de la nature de 1976 et le décret d'application concernant les études d'impact sur l'environnement de 1977 prévoyaient des mesures pour "supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs du projet".

Une première observation concerne donc la distinction à faire entre les mesures d'accompagnement

du projet et les mesures prévues par les études d'impact.

Mais surtout il importera de ne pas dissocier la "concertation" prévue par la "circulaire Fontaine", qui semble privilégiée par le MOA, et "l'information et la participation du public" introduits par la loi du 10 juillet 2010 (Grenelle II).

Le dispositif du débat public est reconnu comme utile, mais avec des conceptions différentes de la place de ce débat dans les modèles de décision. La position du Maître d'ouvrage par exemple, se résume essentiellement à informer et rendre acceptable le projet. L'institutionnalisation du débat public qui a gagné en légitimité a permis d'ouvrir la discussion sur la gouvernance après débat. Le MOA a évolué sous la pression de la CPDP

et du public pour proposer que soit nommé un garant.

Le débat public et les mesures compensatoires : La Commission particulière a rencontré des difficultés à obtenir les engagements demandés par la Commission nationale sur les mesures compensatoires et leur coût. Le MOA s'est refusé à les présenter de sa propre initiative, comme demandé par la CNDP.

Les seules informations données par le MOA l'ont été en réponse à des questions, mais aucun engagement n'a été pris, sauf sur la manière de prendre des engagements, en renvoyant le traitement de ces points à la concertation.

## La santé : une controverse scientifique

Les incidences de la proximité des lignes à haute tension avec la santé est le thème qui a dominé le débat. Les réponses qui ont été apportées par le Maître d'ouvrage ne se sont pas révélées satisfaisantes pour le public, lequel pour une partie est monté en compétence durant le débat.

L'exposé d'Annie SASCO a démontré que ce sujet requiert une approche nuancée et prudente tant il est difficile en matière d'épidémiologie de porter un diagnostic d'absence d'incidences et qu'il faut être rompu à la lecture des études pour en faire une synthèse rigoureuse.

Le rapport entre les études de laboratoire qui établiraient ou non des relations de cause à effet, et les analyses épidémiologiques qui étudient la

fréquence de maladies dans un large panel de population en fonction des modes de vie, demeure difficile à articuler.

Contrairement à ce qui a été dit par le Maître d'ouvrage, nous manquons encore d'études à grande échelle sur ce sujet en France.

RTE se réfugie derrière le respect des normes françaises sans tenir compte systématiquement des recommandations du rapport parlementaire du sénateur Raoul<sup>4</sup> et de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire)<sup>5</sup>.

Il importe de bien distinguer l'établissement des normes françaises à partir des conclusions de l'OMS, reprises dans une recommandation européenne,

4- Le rapport n° 506 (2009-2010) de M. Daniel RAOUL, "Les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension", fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, a été déposé le 27 mai 2010 (à retrouver sur le site du Sénat à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/rap/r09-506/r09-506.html>).

5- Rapport de Affset. Effets sanitaires des champs électromagnétiques à basse fréquence. Rapport d'expertise collective. Comité d'expertise spécialisé (CES) Agents Physiques, Nouvelles Technologies et Grands Aménagements. Mars 2010. Ce rapport recommande de ne pas augmenter le nombre de personnes sensibles à proximité des lignes à haute tension en créant une zone d'exclusion de nouvelles constructions à une distance de minimum de 100 mètres de part et d'autres de la ligne.

6- "Seuls les effets avérés ont été retenus comme fondements pour les valeurs limites d'exposition proposées. Les effets cancérigènes à long terme n'ont pas été considérés comme avérés ; ce guide n'est fondé que sur des effets immédiats sur la santé, tels que la stimulation des muscles ou des nerfs périphériques, les chocs et brûlures provoqués par le contact avec des objets conducteurs, ou encore l'élévation de température des tissus sous l'effet de l'absorption d'énergie liée à l'exposition aux champs électromagnétiques. En ce qui concerne d'éventuels effets à long terme, tels qu'une élévation du risque de cancer, l'ICNIRP a conclu que les données disponibles étaient insuffisantes pour servir de base à l'établissement de valeurs limites d'exposition ; des recherches épidémiologiques ont cependant apporté des éléments en faveur d'une association entre exposition (à des densités de flux magnétique très inférieures aux valeurs recommandées dans le présent guide, pour les champs de 50/60 Hz) et effets cancérigènes potentiels". Site de l'OMS.

et les remarques que cette organisation prodigue quant à l'établissement de ces normes<sup>6</sup>.

Les études épidémiologiques se révèlent difficiles à interpréter de manière tranchée en prenant en considération la notion de preuve scientifique telle que cette science la définit. La relation de cause à effet ou de corrélation demeure délicate à établir dans le domaine de l'épidémiologie. De multiples facteurs entrent en compte. Les études et méta-études incitent néanmoins à avancer le principe de précaution.

L'argumentation de RTE est demeuré statique et répétitive, redonnant les mêmes arguments non hiérarchisés des autres débats publics (en particulier du débat sur la ligne THT Cotentin-Maine), ce qui relève plus du symptôme d'une organisation qui se sent accusée que d'une stratégie adaptée à chaque situation. Le recours à des arguments quantitatifs (plus de 15 000 études), ou au fait que ces salariés habitent volontiers près des lignes ne convainc guère, surtout dans une région minière et industrielle qui a connu de graves incidents sanitaires et de santé publique sous couvert de paternalisme. Par ailleurs, la mise en cause insidieuse de chercheurs reconnus et d'organes de décision démocratiquement élus et d'agence gouvernementale se révèle même suspecte.

Pour conclure, le public demande :

- la mise en place d'un dispositif de suivi sanguin



- des populations exposées ;
- l'organisation d'un groupe de travail sur les études épidémiologiques et des spécialistes de la santé et de l'environnement au moment de la concertation.

Certains avancent même que ce groupe de travail devrait rendre ses conclusions avant la décision de RTE de poursuivre le projet.

## Les enjeux énergétiques qui renvoient à une échelle nationale voire européenne

### Des scénarii d'évolution mis en cause par le public face à une décision irréversible

RTE a mis à disposition les scénarii d'évolution des consommations énergétiques qui ont été commandés par le ministre de l'Énergie et qui tablent sur une augmentation de la consommation d'électricité.

### Des choix énergétiques contestés

Le public ne traite pas seulement de l'électricité mais situe le débat dans le cadre plus large de l'énergie (exemple des économies d'énergie et des usages de la biomasse). Certains intervenants ont remarqué une certaine confusion dans l'usage de ces deux termes dans le document du Maître d'ouvrage (l'objectif 3x20 du paquet Énergie climat qui se décline en 20% d'énergies renouvelables étant traduit par 20% d'électricité renouvelable).

Le public conteste les choix du tout électrique qui a été mené jusqu'à présent et souhaite participer à une véritable transition énergétique. Plutôt que de passer pour de simples consommateurs d'énergie, les participants du débat souhaitent accéder au statut de citoyens responsables et impliqués dans la transition énergétique.

### Les conséquences de l'ouverture au marché souvent gommées

Durant le débat, le Maître d'ouvrage a soigneusement évité le sujet économique, se déclarant non compétent en tant qu'ingénieur. La CRE a apporté son éclairage sur la nécessaire solidarité européenne.

Le public s'interroge néanmoins sur les conséquences de l'ouverture du marché de l'énergie

sur l'activité des transporteurs d'électricité et demande plus d'informations sur la rationalité économique qui présiderait aux renforcements de cette ligne. Il ne s'agit plus seulement de réguler la production par rapport à la consommation sur un plan technique et économique, dans le cadre du service public au niveau national, mais aussi de réguler les échanges sur les marchés électriques et de réguler les marchés électriques eux mêmes. Le public sait que ces règles et les modèles de la régulation ont changé dans le contexte européen sans en connaître ni les principes directeurs, ni le bien-fondé, ni les modalités d'application. Ce sont les choix qui président à ces règles et leurs implications sur le volume des échanges et la gestion du réseau que souhaiteraient connaître les participants aux débats publics.

## De la nécessité d'un débat national sur l'énergie

Pour l'ensemble de ces raisons, nombre de participants au débat public ont demandé explicitement que ce projet soit débattu à une échelle plus large. Un débat national sur l'énergie est requis, d'autant que les choix de la politique énergétique ont bien souvent échappé aux citoyens par le passé et que la sensibilité à ces questions sociales et environnementales s'est considérablement accrue. En effet nombre de questions étaient renvoyées à des échelles décisionnelles plus larges que celle que maîtrise RTE concernant la production d'énergie, le choix du mix énergétique et des scénarii d'évolution, la régulation du marché à l'échelle nationale et européenne.

# Les raisons d'être du projet pas toujours clairement identifiées

## Les fragilités de l'argument du maillon faible

L'argumentation sur le maillon faible paraît fragile en l'absence de notion de programme :

- Sur la caractérisation du positionnement de la ligne locale Avelin-Gavrelle dans le réseau. Quelle que soit l'échelle où elle est appréhendée - échelle locale, régionale, interrégionale et transfrontalière - elle se conclue toujours par la qualification de "maillon faible" de la ligne.
- Cette qualification de "maillon faible" est associée dans l'argumentaire à l'accroissement des flux électriques (qui serait dû à l'apparition de nouveaux moyens de production, ainsi qu'à l'augmentation de la demande d'échanges d'électricité en Europe). Elle est assortie de la mise en perspective de menaces de rupture d'équilibre du réseau, voire de black-out, si rien n'est entrepris.
- Le maillon faible est identifié par des mesures rigoureuses et bien établies d'accroissement des flux observés ces dernières années qui identifie une fragilité du réseau sur cette ligne. Mais elle ne permet pas de conclure sur la raison pour laquelle il est nécessaire de tripler la puissance pour pallier cet inconvénient.

In fine l'argument essentiel repose sur l'homogénéisation du réseau qui a été déjà portée à cette puissance entre Amiens et Arras. Or, la ligne située



au nord d’Avelin et qui transporte l’électricité du (ou vers le) poste d’Avelgem (en Belgique) a une puissance largement inférieure à la puissance de 4 600 MW envisagée pour Avelin-Gavrelle. Le public est amené à en conclure que le transporteur procède à une politique des petits pas plutôt que de présenter un programme d’ensemble et qui pourrait se prolonger sur la partie nord de la ligne, vers la Belgique, après le renforcement de la ligne Avelin-Gavrelle. Cette politique des petits pas, appelée familièrement “politique du saucissonnage”, a été contrecarrée par le décret sur les études d’impact (qui a fait suite à la directive européenne “plans-programmes”), et qui a demandé la justification du programme (et pas seulement du tronçon envisagé par le MOA). Le programme devrait au minimum être constitué de la ligne entre Argoeuves et Avelgem, ce qui conduirait à mesurer les effets de la ligne Argoeuves-Gavrelle en service depuis plusieurs années.

### L’accroissement de la production d’énergie renouvelable comme justification du projet

Dans le DMO, le complément sur la raison d’être du projet et lors de réunions publiques, l’accroissement de la part d’électricité d’origine renouvelable a été mis en avant parmi les justifications du projet. Les raisons suivantes ont été avancées :

- les installations éoliennes et photovoltaïques requièrent un raccordement à un réseau déjà fortement sollicité ;
- ces énergies étant intermittentes, le réseau est d’autant plus utilisé pour compenser les périodes sans vent et sans soleil et à l’inverse assurer la distribution en période de forte production ;
- ces échanges se multiplient à l’échelle européenne.

Si ce n’est pas le seul argument avancé, le développement des centrales combinées gaz étant également évoqué, c’est un argument qui va dans le sens d’une sensibilité environnementale du public. Plusieurs intervenants ne sont pas convaincus du poids de cet argument dans la raison d’être du projet en développant les points suivants :

- le renouvelable n’est pas intermittent car il est variable et prévisible ;
- le raccordement des éoliennes pourrait utiliser d’autres solutions techniques, en particulier l’utilisation du courant continu, et d’autres itinéraires. En particulier les lignes sous-marines prévues pour raccorder les éoliennes “off-shore” situées en Mer du Nord pourraient déboucher sur le réseau électrique français au niveau de Dunkerque, évitant ainsi à l’électricité éolienne de traverser la Belgique pour aller en France.

- le développement des énergies renouvelables peut se concevoir sans forcément accroître le transport d’électricité.

### Pourquoi doubler la ligne et tripler la puissance ?

Les réunions publiques ont permis également de mettre en exergue une autre interrogation : celle d’un possible surdimensionnement du projet (celui-ci vise à doubler les circuits et tripler la puissance de la ligne) non seulement par rapport aux contraintes actuelles mais aussi par rapport aux pratiques de consommation et à leurs évolutions futures, ou encore par rapport aux objectifs des politiques publiques face aux enjeux énergétiques, climatiques ou de protection de l’environnement.

Par ailleurs, elle soulève la question de l’articulation des échelles territoriales : la tentation du “local is beautiful” ou de la seule légitimité accordée au local, qui se dessine en contrepartie, ne semble pas totalement satisfaisante. Evoquée de nombreuses fois par le public, la réponse de RTE reposant sur le récit du commencement de l’électricité ne prenait pas en compte des exemples étrangers actuels comme celui du Danemark qui vise à la décentralisation.

Autre interrogation : force est de reconnaître que ce projet intervient dans un contexte où



se cristallisent nombre de mutations : elles concernent aussi bien le choix des filières, la différenciation de leurs systèmes de production, de leur système d'échanges, leurs mode de régulations, l'évolution des pratiques de consommation : tous ces éléments sont aujourd'hui appelés à se redéfinir en partie, mais nul ne peut prétendre être assuré de leur évolution, ni de leurs implications sur la production ou la consommation d'énergie à terme.

Ce qui peut apparaître comme un surdimensionnement n'est peut-être que l'expression d'une manière de gérer le risque en situation d'incertitude.

## A quoi pourra servir à l'avenir cette autoroute de l'énergie ?

Le public s'est interrogé sur l'installation de nouveaux moyens de production autour de cette autoroute de l'énergie renforcée (en particulier des centrales combinées gaz). Avec l'ouverture du marché de l'énergie, cette nouvelle capacité de transport peut créer des opportunités d'installation dans un territoire déjà largement mis à contribution. Le secret industriel invoqué par RTE pour ne pas donner de l'information sur ce sujet, décidé par le législateur, laisse le public dans l'expectative.

# Des caractéristiques techniques du projet interrogé par les public : l'enfouissement

La demande de liaison souterraine émanant du public est essentiellement fondée sur les problématiques de santé et de préservation du paysage.

La présentation technique de l'enfouissement des lignes a été très complète et bien informée. La technique souterraine a évolué ces dix dernières années et est désormais accessible tout en demeurant au stade de l'expérimentation à cette échelle. Les impacts environnementaux ont été bien étudiés et demeurent importants au moment du chantier. La présence des champs magnétiques n'est pas négligeable et décroît plus vite au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ligne souterraine en comparaison avec une ligne aérienne.

Les avantages constatés, en particulier concernant l'effet Joule, ont été relevés et inclus dans les études économiques du "coût complet" sur 50 ans. Un calcul de sensibilité a conduit, selon le taux d'actualisation retenu (valeur attribuée au futur dans le calcul économique, située entre 2% et 8%) à un coût supérieur de l'ordre de 3,8 et 5,8 fois pour la solution souterraine par rapport à la ligne aérienne.

En revanche l'étude du coût et des investissements nécessaires a semblé plus sujette à contestation, alors que ce volet constitue l'argument majeur concernant le rejet de cette solution.

# Les positions du Maître d'ouvrage

## Les réponses apportées par le Maître d'ouvrage

### Des réponses sur les contraintes propres à RTE

Dans le déroulement du débat, le Maître d'ouvrage s'est expliqué de plus en plus clairement sur le caractère fortement réglementé et contrôlé de son activité sous la double tutelle des pouvoirs publics et de la Commission de régulation de

l'Energie, autrement dit le régulateur. Ce cadre réglementaire définit les missions mais intervient aussi dans le choix et la nature des investissements engagés par RTE. L'ombre portée de ces autorités de tutelle plane sur le débat et permet de cerner la cause de certaines opacités, RTE étant tenu par un devoir de réserve. Si la notion de service public est centrale dans la mission de RTE, les changements d'échelle décisionnelle avec les nouvelles directives européennes et l'ouverture des marchés

de l'énergie impliquent des évolutions qu'ils n'ont pas toujours explicités.

### Une maîtrise des solutions techniques

Le Directeur de projet s'est révélé un expert des principes et des technologies de l'électricité et un passionné de son métier, passion qu'il souhaite communiquer. Cette fierté du métier de transporteur est partagée par l'ensemble du corps social de l'entreprise, ce qui explique une présence assidue de salariés lors des débats. Les dossiers techniques fournis se sont révélés très complets. Les différentes hypothèses ont été traitées dans le DMO de manière rigoureuse. Les demandes d'études et de documents complémentaires ont été livrées dans les temps, appuyés sur des données techniques solides.

### L'identification de certaines zones sensibles

Le Maître d'ouvrage a pris soin de relever toutes les zones sensibles que le débat public révélait. Ce rappel était assorti de la promesse de les prendre en compte, ce qui donnait une utilité certaine à l'existence du débat public.

### Une série d'engagements à la fin du débat

La réunion de clôture s'est aussi caractérisée par la présentation des 13 engagements pris par RTE, dont on notera qu'ils portent soit sur des questions de bon sens, (engagements 1 "la ligne ne surplombera pas les maisons d'habitations" déjà exclu par la circulaire Fontaine il y a 10 ans ; 12 "pas d'impact sur les bâtiments d'élevage" et 13 "réalisation d'études de sols préalables au chantier"), soit sur des mesures d'aménagement de la ligne relativement "mineures" (engagements 2 "améliorer le tracé existant ; 4 "étude paysagère pour la Pévèle" ; 5 "étude de nouvelles formes de pylônes" ; 6 "préserver la richesse ornithologique du bois des cinq tailles" ; 7 "renforcer la biodiversité le long du fuseau retenu"), soit des mesures vagues (engagement 3 "mesures pour ne pas entraver la candidature du bassin minier au patrimoine mondial de l'Unesco"). On relèvera surtout que ces engagements s'adressent essentiellement au monde agricole (10 "rédaction avec des spécialistes d'un volet agriculture dans l'étude d'impact", 11 "élaboration d'une convention locale d'application du protocole national pour prise en compte des spécificités agricoles"), dans une conception inchangée de régulation croisée qui consiste à établir un jeu masqué de négociations alors que les inquiétudes des populations plus urbaines se sont exprimées lors du débat public sans trouver de réponse du côté de RTE. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le programme annoncé d'une "gestion fine du territoire". Il reste à démontrer si les engagements relatifs à la concertation (engagement 8 "concertation pour définir les mesures compensatoires dès la construction de la nouvelle ligne et réunion publique pour bilan 2 ans plus tard") et surtout à la constitution d'un

groupe de travail sur la santé humaine (engagement 9 "constitution, avec les élus et représentants associatifs intéressés, d'un groupe de travail sur la santé humaine") constituent une réelle ouverture susceptible de répondre aux préoccupations du public, en ne se réduisant pas au seul objectif d'acceptation sociale de la ligne, une fois le tracé acté.

Certains engagements n'ont pas été rappelés, comme par exemple celui qui concerne le fait que la puissance de la ligne, portée à 4 600 MW dans le nouveau projet, ne serait pas augmentée dans le futur.

### Un Maître d'ouvrage pas toujours bien perçu

Le Maître d'ouvrage en la personne du Directeur de projet a été perçu comme trop sûr de son fait, en posture d'expert qui délivre un cours magistral d'électricité. Cela l'a empêché d'admettre que son argumentation devait être adaptée au déroulement du débat et à la montée en compétence d'une fraction informée du public. Le directeur de projet, très prolix, a fourni des arguments nombreux, mais peu hiérarchisés qui évoluaient à la marge, sous les demandes conjointes du public et de la Commission.

Dans son propos, il était parfois difficile de distinguer entre faits et opinions malgré une position qui se voulait rationaliste renvoyant le public à ses peurs irrationnelles. Le public a, à plusieurs reprises, insisté sur le fait qu'il monopolisait trop longuement la parole (il en a même convenu) et faisait des exposés avec supports visuels beaucoup trop longs au moment des questions du public. Reproché lui a été fait de son arrogance, de son ton de donneur de leçon. Le public s'est étonné que le débat Cotentin-Maine et les négociations sur les suivis sanguins ne soient pas évoqués. Sa position prématurée sur l'enfouissement des lignes, solution qu'il rejetait, a surpris l'assistance. Sa déformation systématique d'arguments ou de propos en l'absence des personnes concernées a été remarquée et a obligé la Commission à demander des excuses publiques.

Il a surtout sous-estimé la compétence du public. L'écart s'est creusé entre RTE qui se cantonne dans la maîtrise de la technicité et la capacité du public à identifier les enjeux stratégiques de ce projet et à poser de bonnes questions.

Pour finir, RTE n'a pas été à la hauteur des compétences du public et les participants ont fait alliance, pour continuer à fédérer les énergies et poursuivent les échanges au moment de la concertation.





# CONCLUSION

Au terme de ce débat, plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

En premier lieu, la possibilité de s'exprimer lors des débats publics a été globalement considérée comme un progrès appréciable. A la fois très "en amont" des décisions, ils permettent d'être informé très tôt et de sortir d'un dialogue limité aux élus, aux services de l'Etat et à RTE.

Le public a fait preuve de maturité, et progressivement sa compétence s'est développée sur des sujets complexes : les questions posées au cours des réunions et sur le site Internet, mais aussi les cahiers d'acteurs le montrent très largement. On a pu également constater un renforcement des liens entre communes, associations et citoyens.

La raison d'être du projet a été débattue et n'a pas reçu de réponse convaincante.

Plus généralement une proposition de débat national sur l'énergie a été faite, qui permettrait de mieux cerner le contexte de ce projet, certains estimant que c'est un préalable indispensable à toute décision à son sujet.

De toutes façons, c'est un "programme" qui devrait être examiné, pas seulement une trentaine de kilomètres. Il serait donc indispensable que la liaison entre Argoeuves à Avelgem (Belgique) soit justifiée, puisque le transport d'électricité en Europe, et en particulier entre la France et la Belgique, constitue selon RTE une des justifications du projet.

Il reste que ce débat n'est pas "décisionnel", ce que certains regrettent, et que le lien risque d'être rompu entre le débat public et les décisions qui seront prises.

Avec le mode de concertation de la "circulaire Fontaine" qui constitue la trame sur laquelle RTE a prévu d'effectuer ses études, des décisions seront progressivement prises et aboutiront au projet final qui sera soumis à une enquête publique. Le ministre chargé de l'énergie décidera in fine de l'utilité publique de la ligne.

Le public, si l'on appliquait cette circulaire, n'aurait son mot à dire que deux fois, lors du débat public puis de l'enquête publique, alors que la loi du 10 juillet 2010 (Grenelle 2) demande d'organiser l'information et la participation du public tout au long du processus.

La phase qui devrait s'ouvrir si le projet se poursuit, avec la nomination d'un garant par la CNDP à la demande de RTE, devrait permettre de faire le lien entre le débat public et les décisions à venir. Plus largement, une modification de la circulaire envoyée aux préfets semble indispensable pour se conformer à la loi Grenelle 2.

Une conséquence du projet a dominé le débat : il s'agit des effets des champs magnétiques sur la santé humaine.

Deux thèses s'affrontent, selon que l'on se réfère au respect du règlement français, ou que l'on en appelle à la Constitution et au principe de précaution. On peut s'interroger sur le sens de l'engagement de RTE de constituer un groupe de travail sur la santé humaine, qui établirait le bilan des études faites sur le sujet et bâtirait les dispositifs en faveur des futurs riverains de la ligne.

Enfin, il faut noter l'attitude de RTE lors de ce débat. Le directeur de projet a été très sûr de lui, ce qui a de ce fait donné l'impression en plusieurs occasions que la décision était déjà prise. Mais il était bridé par les attributions limitées de RTE. D'abord par le marché de l'énergie, car plusieurs sociétés ont des compétences différentes (producteur, transporteur et distributeur), d'où le morcellement des rôles, RTE n'ayant pas la légitimité pour répondre à tout, pas plus qu'un ingénieur ne peut répondre de façon crédible sur tous les sujets (santé, économie). Ensuite parce que cette société est encadrée par des réglementations françaises, la CRE et des règles européennes.

La question que le public a posée sur la recherche est à cet égard très éclairante : l'avenir est préparé de façon dispersée, et donc peu efficace puisque le budget et la compétence de RTE ne sont pas assez grands pour traiter du stockage de l'énergie et du transport de l'électricité, alors que ce sont deux facteurs déterminants pour l'avenir de cette société.





# Annexes



# Annexe 1 : Décisions de la CNDP



Paris, le 5 janvier 2011

Le Président

## COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 JANVIER 2011

Lors de sa réunion du 5 janvier 2011, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### **I – Nouvelle saisine**

1 - Projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Arras et Lille

Par lettre en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010, le Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) a saisi la Commission nationale d'un projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre le Sud de Lille (poste d'Avelin) et le nord ouest d'Arras (poste de Gravelle).

Ce projet consiste en la reconstruction, sur une longueur de 28 km, d'une ligne existante mono-conducteur, qui arrive à saturation, par une ligne à deux conducteurs pour un coût de 84 millions d'€. La nouvelle ligne sera construite à proximité de l'ancienne qui sera démontée après la mise en service de la nouvelle ligne. Les pylônes prévus pour la nouvelle ligne sont plus hauts (50 m contre 40 m) et ont une emprise au sol plus importante (100 m<sup>2</sup> contre 80 m<sup>2</sup>) que ceux de la ligne actuelle.

Une variante a été étudiée par RTE sans être pour autant proposée : elle consiste en la construction d'une ligne nouvelle, sur une longueur de 34 kilomètres, selon un tracé situé plus à l'est (Gravelle – Mastaing) que le tracé actuel, pour un coût de 101 millions d'€.

Le projet devrait permettre une plus grande sécurité d'alimentation électrique des agglomérations de Lille et d'Arras, satisfaire l'augmentation des transits liés aux nouvelles installations de production électrique prévues dans la région Nord-Pas de Calais. Le maillon Avelin – Gravelle prolongeant une ligne d'interconnexion France-Belgique, son renforcement apporterait des possibilités supplémentaires d'échange transfrontalier en énergie électrique favorables à une meilleure solidarité entre gestionnaires de réseaux. Il concourt par ailleurs à l'équilibre du réseau national. De ce fait, le projet revêt un caractère d'intérêt national.

S'agissant d'une reconstruction, l'impact visuel devrait être proche de l'impact de la ligne existante. La reconstruction pourrait permettre la limitation de l'exposition des populations en éloignant le nouveau tracé des zones habitées, conformément à la recommandation du conseil des ministres de la santé de l'Union européenne.

Si la ligne existante évite les grands massifs boisés, elle traverse des secteurs présentant une sensibilité biologique marquée. Le bassin minier, qui recouvre la majeure partie du territoire du projet, est une zone urbaine dense, à l'exception du passage de la ligne existante. Si le futur tracé s'écarte du tracé actuel, les impacts du projet sur l'environnement peuvent être particulièrement importants.

Aussi la Commission nationale a-t-elle décidé que ce projet doit faire l'objet d'un débat public qu'elle organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une Commission particulière.

## **II – Concertation recommandée**

Projet de raccordement par liaison souterraine de 400 000 volts d'une centrale de production de type « cycle combiné à gaz » d'Hambach (Moselle)

La Commission nationale a donné acte à RTE du compte-rendu de la concertation que la Commission avait recommandée par sa décision n° 2009/59/LSH/1 du 4 novembre 2009 et que RTE a menée du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2010 sur le projet de raccordement par liaison souterraine.

Elle considère que le compte rendu est satisfaisant en ce qu'il démontre notamment que les recommandations de la Commission ont été convenablement suivies par le maître d'ouvrage.

Philippe DESLANDES

---

SEANCE DU 5 JANVIER 2011

---

DÉCISION N° 2011 / 01 / LELA / 01

---

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE  
DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LILLE ET ARRAS**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu la directive du Conseil 85/337/CEE du 25 juin 1985 et la directive du Parlement et du Conseil 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010, du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
  
- après en avoir délibéré,
  
- considérant qu'en concourant à l'équilibre général du réseau national et en apportant des possibilités supplémentaires d'échange transfrontalier le projet revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, s'agissant de la sécurité d'alimentation électrique des agglomérations de Lille et d'Arras et de l'augmentation des transits liés aux nouvelles installations de production électrique prévues dans la région Nord-Pas de Calais,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement peuvent être significatifs si le futur tracé s'écarte du tracé actuel,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

  
Philippe DESLANDES

**SEANCE DU 2 FEVRIER 2011**

---

**DÉCISION N° 2011 / 05 / LELA / 02**

---

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE  
DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LILLE ET ARRAS**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010, du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
- vu sa décision n° 2011/01/LELA/01 du 5 janvier 2011 décidant l'organisation d'un débat public,
  
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

De nommer Monsieur Michel GIACOBINO président de la Commission particulière du débat public sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras.

Le Président

  
Philippe DESLANDES

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

DÉCISION N° 2011 / 29 / LELA / 3

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE  
DE GRAND TRANSPORT D'ELECTRICITE  
ENTRE LILLE ET ARRAS**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine de saisine en date du 29 novembre 2010 du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
- vu sa décision n° 2011/01/LELA/01 du 5 janvier 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/05/LELA/02 du 2 février 2011 nommant Michel GIACOBINO, président de la Commission particulière,
  
- sur proposition de M. Michel GIACOBINO,
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article Unique :**

De nommer membres de la commission particulière du débat public sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras :

- M. Claude BRULÉ,
- Mme Elisabeth CAMPAGNAC,
- Mme Violette LE QUÉRÉ-CADY,
- M. Pierre LORENT,
- Melle Ariane MÉTAIS

Le Président

  
Philippe DESLANDES

---

SEANCE DU 6 JUILLET 2011

---

DÉCISION N° 2011 / 53 / LELA / 4

---

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE  
DE GRAND TRANSPORT D'ELECTRICITE  
ENTRE LILLE ET ARRAS**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
  - vu la lettre de saisine de saisine en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010 du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
  - vu sa décision n° 2011/01/LELA/01 du 5 janvier 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/05/LELA/02 du 2 février 2011 nommant Michel GIACOBINO, président de la Commission particulière,
  - vu la lettre en date du 22 juin 2011 du directeur du projet de RTE transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
- 
- sur proposition de M. Michel GIACOBINO,
  - après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, sous réserve que soient présentés et mis en discussion à l'occasion du débat les mesures compensatrices et leur coût.

**Article 2 :**

Le débat public aura lieu du 12 octobre 2011 au 3 février 2012.

**Article 3 :**

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président



Philippe DESLANDES

---

SEANCE DU 4 JANVIER 2012

---

DÉCISION N° 2012 / 05 / LELA / 5

---

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE  
DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ  
ENTRE LILLE ET ARRAS**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine de saisine en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010 du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
- vu sa décision n° 2011/01/LELA/01 du 5 janvier 2011 décidant l'organisation d'un débat public, sa décision n° 2011/05/LELA/02 du 2 février 2011 nommant Michel GIACOBINO, président de la Commission particulière et sa décision n° 2011/53/LELA/4 du 6 juillet 2011 fixant le calendrier du débat,
  
- sur proposition de M. Michel GIACOBINO,
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

De reporter la date de clôture du débat du 3 février 2012 au 13 février 2012.

Le Président

  
Philippe DESLANDES



## Annexe 2 : Budget réalisé

### Frais engagés par la CPDP jusqu'à avril 2012

		Budget réalisé HT
Salaires et charges de personnel	Assistante et Chargée de communication (Manpower)	124 448,77
Secrétariat général		186 675,45
	Honoraires (ORNITHORYNQUE)	176 700,00
	Frais de déplacements du cabinet (ORNITHORYNQUE)	9 975,45
Logistique		76 853,63
	Location bureaux et mobilier (REGUS)	65 329,49
	Téléphone, Internet (REGUS)	9 452,78
	Frais postaux (REGUS)	707,10
	Fournitures de bureau (OFFICE DEPOT)	1 364,26
Bureautique		9 681,06
	Location ordinateurs	6 837,00
	Location photocopieur	2 844,06
Communication		121 717,02
	Agence relations publiques - relations presse (AFFAIRES PUBLIQUES)	31 720,00
	Achat d'espaces publicitaires (APPROCHE MEDIA)	35 568,38
	Imprimeur (L'ARTESIENNE)	18 014,00
	Distribution toute boîte et dépôts en mairies (ADREXO)	18 306,64
	Campagne d'affichage et tractage (C*RED)	2 572,00
	Site internet (ALEAUR)	15 536,00
Réunions du débat		146 366,82
	Régisseur, photographe, transcription des réunions (AYE-AYE PRODUCTION)	119 980,00
	Traiteur (CAQUANT)	23 478,82
	Location de salles	2 908,00
Documents du maître d'ouvrage		67 350,00
	Conception et impression : Dossier du maître d'ouvrage, Synthèse, mesures de compensation, étude de la technique souterraine (PARIMAGE)	67 350,00
Total		733 132,75

Ce budget restitue les montants facturés à la date de parution du compte-rendu du débat. Les coûts internes engagés par le Maître d'ouvrage pour ses salariés et ses prestataires ne sont pas valorisés.

### Frais engagés par la CNDP

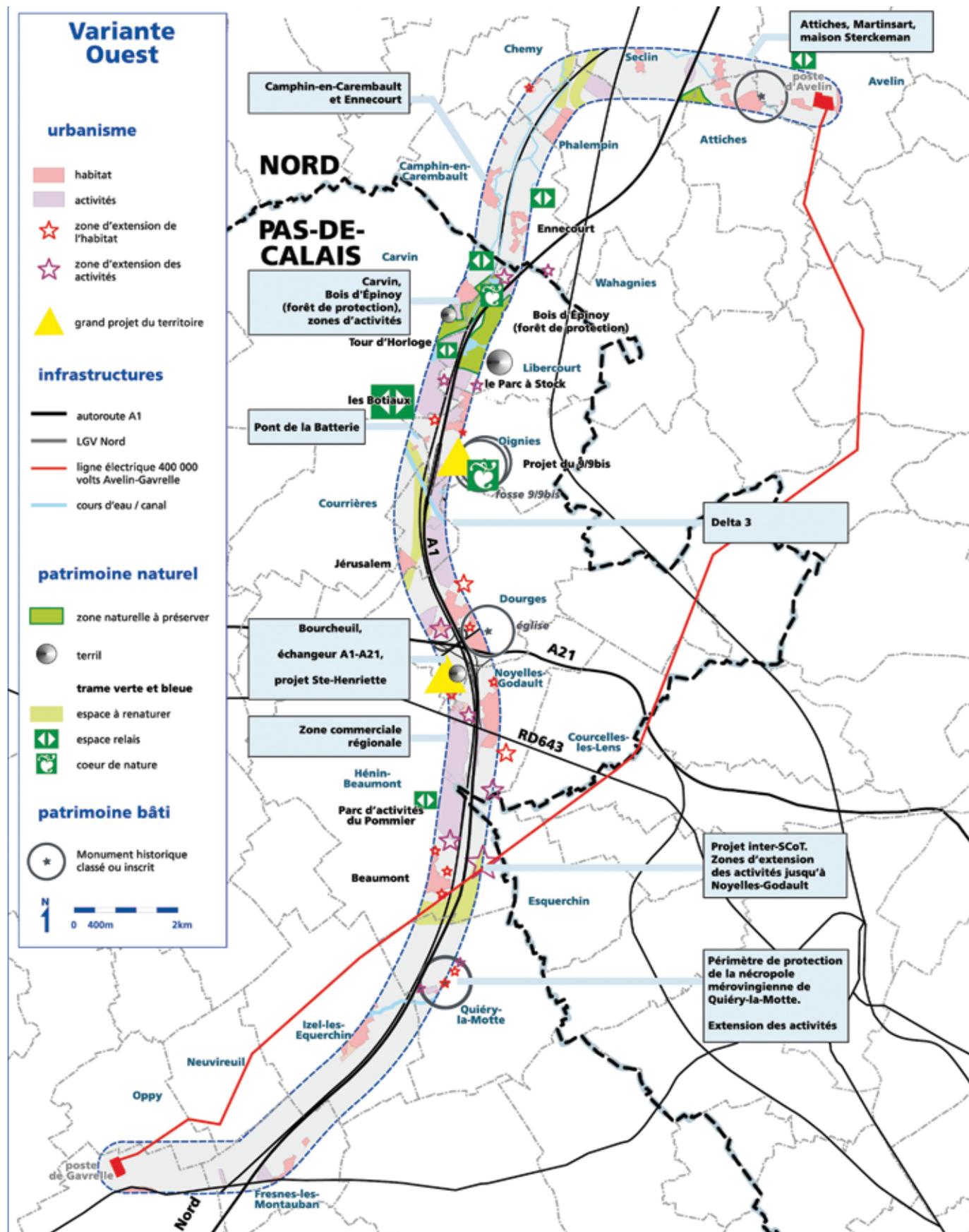
De mars 2011 à mars 2012		
	Indemnités	39 652,91
	Frais de déplacements	18 668,14
Total		58 321,05

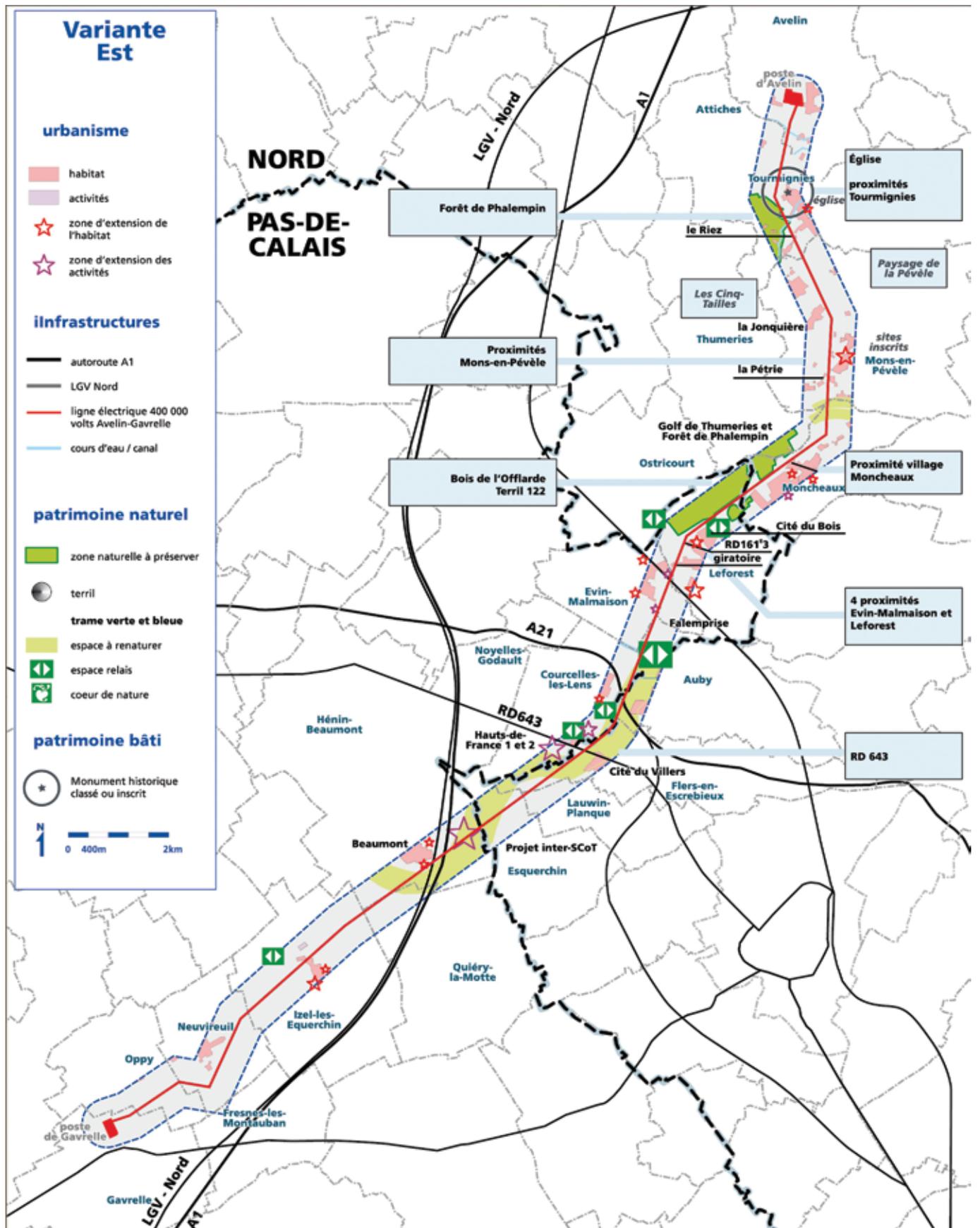
## Annexe 3 : Courriers envoyés lors de la préparation du débat

1. Monsieur Facon, Député du Pas-de-Calais
2. Monsieur Jean-Jacques Candelier, Député du Nord
3. Monsieur Thierry Lazaro, Député-Maire de Phalempin
4. Monsieur Marc Dolez, Député du Nord
5. Monsieur Sébastien Huyghe, Député du Nord
6. Madame Catherine Génisson, Députée du Pas-de-Calais
7. Monsieur Ernest Vendeville, Maire de Courcelles-Lès-Lens
8. Monsieur Patrick Defrancq, Maire de Dourges
9. Monsieur Eugène Binaisse, Maire d'Hénin-Beaumont
10. Monsieur Christian Musial, Maire de Leforest
11. Monsieur Daniel Maciejasz, Maire de Libercourt
12. Monsieur Jean Urbaniak, Maire de Noyelles-Godault
13. Monsieur Jean-Pierre Corbisez, Maire d'Oignies
14. Monsieur Bernard Staszewski, Maire d'Evin-Malmaison
15. Monsieur Thierry Lazaro, Monsieur le Maire de Phalempin
16. Monsieur Luc Foutry, Maire d'Attiches
17. Monsieur Freddy Kaczmarek, Maire d'Auby
18. Monsieur Jean-Claude Sarazin, Maire d'Avelin
19. Monsieur Paul Sion, Maire de Camphin-en-Carembault
20. Monsieur René Ledieu, Maire d'Esquerchin
21. Monsieur André Lacroix, Maire de Fresnes-les-Montauban
22. Monsieur Vincent Thery, Maire de Gavrelle
23. Monsieur Georges Houziaux, Maire d'Izel-les-Equerchin
24. Madame Jeannette Willocq, Maire de Moncheaux
25. Monsieur Jean-Pierre Duval, Maire de Neuvireuil
26. Monsieur Xavier Platel, Maire d'Oppy
27. Monsieur Eric Momont, Maire de Mons-En-Pévèle
28. Monsieur Jean-Luc Leroux, Maire de Quiéry-la-Motte
29. Monsieur Bernard Debreu, Maire de Seclin
30. Monsieur Alain Duchesne, Maire de Tourmignies
31. Monsieur Dominique Bur, Préfet du Nord
32. Monsieur Pierre de Bousquet de Florian, Préfet du Pas-de-Calais
33. Monsieur Patrick Kanner, Président du Conseil général du Nord
34. Monsieur Jean-Pierre Corbisez, Président de la Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin
35. Monsieur Daniel Percheron, Président du Conseil régional Nord-Pas de Calais
36. Monsieur Patrick Kanner, Président du Conseil général - Nord
37. Monsieur Dominique Dupilet, Président du Conseil général - Pas-de-Calais
38. Monsieur Bernard Cortequisse, Président de la Communauté de communes du Carembault
39. Monsieur Pierre Georget, Président de la Communauté de Communes d'Osartis
40. Monsieur Luc Monnet, Président de la Communauté de Communes Pays de Pévèle
41. Monsieur Jean-Marie Vanlerenberghe, Président de la Communauté urbaine d'Arras
42. Monsieur Christian Poirer, Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis
43. Monsieur Jean-Michel Desailly, Président de la CAUE du Pas-de-Calais

44. Monsieur Jean-Marie Ruant, Président de la CAUE du Nord
45. Monsieur Jean-Bernard Bayard, Président de la Chambre d'agriculture
46. Madame Gaëlle Lantoine, Présidente CPIE Villes de l'Artois
47. Monsieur Jean-Louis Salomez, Président de l'Observatoire régional de la santé
48. Madame Jacqueline Istas, Présidente de la Fédération Nord Nature
49. Monsieur Joël Hemery, Président de la MRES
50. Monsieur Stéphane Desremaux, Directeur CPIE Chaîne des terrils
51. Monsieur Michel Pascal, Directeur de la DREAL Nord Pas de Calais
52. Monsieur Jean-François Caron, Président de Bassin Minier Uni, Conseiller régional, Maire de Loos-en-Gohelle
53. Monsieur Claude Fauqueur, Président de l'association Chlorophylle Environnement
54. Madame Marie-Christine Blandin, Sénatrice du Nord
55. Monsieur Picque, Conseiller général du Pas-de-Calais
56. Madame Sabine Van Heghe, Conseillère générale, du Pas-de-Calais
57. Monsieur Erick Charton, Conseiller général du Nord
58. Monsieur Gérard Boussemart, Conseiller général du Nord
59. Monsieur Jean-Marie Ruant, Conseiller général du Nord
60. Monsieur Martiel Stienne, Conseiller général du Pas-de-Calais

# Annexe 4 : Les deux variantes du tracé





## Annexe 5 : Revue de presse

### Presse écrite

20 Minutes	parution le 7 octobre 2011
Voix du Nord/Hénin-Beaumont/Artois	parution le 13 octobre 2011
Gazette Nord Pas de Calais	parution le 14 octobre 2011
Croix du Nord	parution le 14 octobre 2011
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 14 octobre 2011
Horizons N-PDC	parution le 14 octobre 2011
Voix du Nord/Arras	parution le 17 octobre 2011
Croix du Nord	parution du 14 au 20 octobre 2011
REUSSIR Le Syndicat agricole	parution le 17 octobre 2011
Voix du Nord/Métropole	parution le 22 octobre 2011
Voix du Nord/Métropole	parution le 24 octobre 2011
Voix du Nord/Seclin	parution le 25 octobre 2011
Voix du Nord/Sec lin	parution le 27 octobre 2011
Voix du Nord-Région	parution le 27 octobre 2011
Voix du Nord/Lille	parution le 27 octobre 2011
L'Avenir de l'Artois	parution le 16 novembre 2011
L'Avenir de l'Artois	parution le 23 novembre 2011
L'Observateur de l'Arrageois	parution le 23 novembre 2011
Voix du Nord/Sec lin	parution le 27 novembre 2011
Voix du Nord/Métropole	parution le 28 novembre 2011
Voix du Nord/Seclin	parution le 28 novembre 2011
Voix du Nord/Artois	parution le 29 novembre 2011
Voix du Nord/ Camphin en Carembault	parution le 29 novembre 2011
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 30 novembre 2011
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 4 décembre 2011
Voix du Nord/Métropole	parution le 15 décembre 2011
Voix du Nord/Seclin	parution le 16 décembre 2011
Voix du Nord/Seclin	parution le 02 janvier 2012
L'Avenir de l'Artois	parution le 04 janvier 2012
Voix du Nord/Arras	parution le 09 janvier 2012
Voix du Nord/Saint Pol	parution le 09 janvier 2012
L'Observateur de l'Arrageois	parution le 11 janvier 2012
L'Avenir de l'Artois	parution le 11 janvier 2012
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 16 janvier 2012
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 17 janvier 2012
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 20 janvier 2012
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 02 février 2012
Voix du Nord/Métropole	parution le 03 février 2012
Voix du Nord/Artois	parution le 03 février 2012

Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 04 février 2012
Voix du Nord/Métropole	parution le 06 février 2012
Voix du Nord/Seclin	parution le 06 février 2012
Voix du Nord/ Métropole	parution le 10 février 2012
Voix du Nord/ Seclin	parution le 10 février 2012
Nord-Eclair	parution le 12 février 2012
Voix du Nord/Hénin-Beaumont	parution le 12 février 2012

## Presse audio-visuelle

France 3	diffusion le 11 octobre au journal de midi
France Bleu Nord	interview en direct avec M. Giacobino le 12 octobre 2011
Grand Lille TV	diffusion le 12 octobre 2011
Radio Metropolys	diffusion le 12 octobre 2011
Radio Billy-Montigny	annonce le 12 octobre 2011
RFM	diffusion 08h00 et 12h00 le 13 octobre 2011
Radio PFM-Arras	annonce l'ensemble des réunions
RCF -Radio TO	interview de M. Desquilbet le 27 octobre 2011
Chérie FM Lens/Nostalgie	interview de M. Giacobino programmée le 8 novembre <i>Des brèves seront ensuite insérées dans les flash-infos</i>
Radio Fréquence Horizons	interview à 2 reprises de M. Giacobino (dans le courant du débat et en fin de débat)
TELE GOHELLE	interview de M. Giacobino le 19 janvier 2012
ILTV	couverture de la réunion du 2 février 2012

## Presse web

tous les articles Voix du nord et Nord-Eclair	
MRES-asso.org	parution le 18 octobre 2011
Cerdd.org	parution le 29 novembre 2011







**cndp**

Commission particulière

du débat public  
Lille-Arras THT

Commission nationale du débat public

20, avenue de Ségur - 75007 Paris

Tél. : 01 42 19 20 26 - Fax : 01 42 19 17 90

e-mail : [contact@debatpublic.org](mailto:contact@debatpublic.org)

[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

||||| [www.debatpublic-lillearrastht.org](http://www.debatpublic-lillearrastht.org)